

**2022**

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ**





## SOMMAIRE RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2022

### 1

#### VIE INSTITUTIONNELLE ET ASSOCIATIVE

##### RAPPORT MORAL

p.3

##### RAPPORT DE GESTION - EXERCICE 2022

p.5

##### LES RESOLUTIONS 2023

p.35

### 2

#### APPUYER LA LOGIQUE DE PARCOURS

Animer un groupe d'échanges de pratiques sur le boulonnais p.7

Développement des PTSM p.8

Groupe de réflexion santé/logement sur la CABBALR p.9

Soutenir les acteurs du secteur PH dans la constitution des C360 dans la Somme et le Pas de Calais p.10

Propositions inter-fédérales pour une évolution de l'APA à Domicile et en institution p.11

### 3

#### DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

Activité formation pour les pro (dont mention audit qualiopi, travaux réseau) p.12

Le volontariat, une porte d'entrée dans le secteur ? p.13

Club RH (conduite du changement, lancement d'une série de club sur le rôle de la fonction RH dans l'attractivité des métiers) p.14

Assises des métiers dans le département de la Somme p.15

Mobilisation Crise des métiers p.16

### 4

#### FAVORISER LES COOPÉRATIONS PLUTÔT QUE LA CONCURRENCE

Projet plateforme solidaire de partage de ressources p.17

Collectif Logement 62 et mise en œuvre du PDALPHPD p.18

Fabrik à projets (financement CAF) Lens-Liévin p.19

Formalisation d'un livrable sur les enjeux de l'aide à domicile famille PE p.20

Club Finances p.21

### 6

#### RENFORCER LA PARTICIPATION DES PERSONNES

Carsat : l'engagement des personnes retraitées en HDF p.25

Soutenir le pouvoir d'agir des groupes d'entraide mutuelle p.26

Lancement du centre ressource régional Intimagir avec et pour les personnes en situation de handicap p.27

Comité Local du Travail Social et du Développement Social (CLTSDS 59) p.28

Animation du Groupe de travail GT 14 Stratégie Pauvreté p.29

Protection de l'enfance : recueil de la parole de l'enfant/parent(s) – pour un plus grand pouvoir d'agir – une citoyenneté p.30

### 7

#### ACCOMPAGNER LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE AU BÉNÉFICE DE TOUS

PRINT : Pole Ressource Inclusion Numérique pour Tous p.31

Accompagner la transformation numérique des acteurs sociaux et médico-sociaux des Hauts-de-France p.32

### 8

#### INVESTIR LES THÉMATIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

Club RSO p.33

Autres sujets RSO : Travaux avec IRTS, IAE p.34

### 5

#### ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE

Accompagnement collectif CPOM Accueil Hébergement Insertion p.22

Collectif Logement 62 et mise en œuvre du PDALPHPD p.23

Fabrik à projets (financement CAF) Lens-Liévin p.24



**Dominique  
DEMORY**  
PRÉSIDENT DE  
L'URIOPSS HAUTS-DE-FRANCE

L'année 2022 a été marquée par ma prise de fonction de Président après l'élection du 22 Septembre. Je tiens à nouveau à remercier les membres du CA et plus particulièrement Annette de m'avoir accordé leur confiance. Ce changement caractérisé par un échange de poste entre le Premier Vice-Président et la Présidente avait été préparé soigneusement et s'inscrit dans une forme de continuité. Le rapport moral sera surtout un rapport d'orientation s'inscrivant dans le prolongement de ce qui a été entrepris en 2022 dont les grandes lignes vous ont été présentées l'équipe de l'URIOPSS et par Ahmed Hegazy.

Ces orientations ne sont pas nouvelles, mais il convient de les prioriser :

1. Promouvoir et défendre le modèle associatif qui constitue notre ADN, et fédérer les adhérents, et notamment leurs instances politiques, autour de ce qui unit les associations. Contrairement à ce que nous pourrions croire, le statut associatif n'est pas invulnérable. Pour vous en convaincre, je vous renvoie au rapport de « l'observatoire des libertés associatives ». Par ailleurs, il n'est pas gravé dans le marbre que le secteur non-

lucratif doive occuper une place prépondérante dans les secteurs d'activité qui sont aujourd'hui les siens. A ce propos, je vous invite à lire l'article de Média-part du 21 Mai sur les marchés emportés par une agence intérim dans le secteur de la protection de l'enfance. Notre identité est marquée par notre fonctionnement démocratique, le bénévolat et l'absence de but lucratif qui sont notre plus-value, nos associations ne sont pas des prestataires de services et encore moins des opérateurs. A l'heure où les appels à projets, et maintenant les marchés publics renforcent les logiques de concurrence, il me semble important de réaffirmer nos singularités qui sont notre richesse, et notamment la diversité de notre écosystème : l'engagement solidaire, la mutualisation, la collaboration et le partenariat. L'attractivité des métiers n'est pas uniquement du ressort des professions, elle est aussi liée à l'attractivité des secteurs sociaux et médico-sociaux et du soin, et plus largement à l'attractivité du modèle associatif.

2. Nourrir le débat autour des politiques publiques au-delà de leurs dispositions techniques et s'efforcer de mettre en évidence leurs impacts sur les personnes accueillies et accompagnées. Le récent « plaidoyer pour une politique de l'autonomie », élaboré par le réseau URIOPSS-UNIOPSS est une belle illustration d'un travail mené directement avec les adhérents. C'est par une expertise renforcée et par la solidité de nos témoignages que nous pourrions peser sur les orientations à venir.
3. Notre URIOPSS doit prendre une part active dans les évolutions de l'UNIOPSS parce que l'une ne va pas sans l'autre et que nous avons besoin d'une représentation Nationale forte, reconnue et respectée pour qu'elle puisse peser sur les orientations prises par les pouvoirs publics. A ce titre les conseils d'administra-

tion des URIOPSS ainsi que les équipes régionales sont actuellement sollicitées pour enrichir le projet stratégique de l'UNIOPSS. Des journées réseau UNIOPSS-URIOPSS ont réuni début Avril 2023 les administrateurs et les équipes Nationales et Régionales ainsi que les adhérents Nationaux. Préfigurant le Congrès des 3 et 4 Avril 2024 à Lyon, ces échanges ayant réuni 200 personnes relancent une dynamique réseau qui était, pour de multiples raisons, en perte de vitesse.

4. Renforcer le maillage territorial pour être en mesure d'entendre et de porter la voix des adhérents dans un mouvement ascendant. Nous avons besoin de connaître « la météo des territoires » pour pouvoir porter directement la parole des adhérents et indirectement, la voix des personnes accompagnées, sur le terrain. Depuis le mois d'octobre avec Ahmed, Séverine et Sarah nous sommes allés à la rencontre des adhérents et plus particulièrement des adhérents de la Somme de l'Aisne et de l'Oise. Ces rencontres qui ont vocation à être poursuivies ont pour objectif premier de faire connaissance, d'entendre les attentes et de recueillir les propositions de contribution des adhérents au projet collectif. Elles ont aussi pour objectif de trouver la meilleure organisation territoriale possible au regard des réalités locales.
5. Rendre plus effectifs les mandats portés par les administrateurs et les adhérents, mener une réflexion sur la répartition de nos forces vives et sur le contenu de leur feuille de route. Le rôle des vice-présidents départementaux, est déterminant dans cette volonté de porter une parole politique et de faire remonter les observations institutionnelles.
6. S'attarder sur les sujets transversaux qui sont autant de liens entre les adhérents quels que soient leur secteur d'activité. Certains sont déjà en chantier : les systèmes d'information, la lutte contre la fracture numérique,

l'habitat inclusif et le logement en général, l'évaluation... D'autres doivent être davantage pris en considération parce qu'ils sont des enjeux immédiats la RSO les ODD les sujets environnementaux et notamment la question liée aux économies d'énergie pour lesquelles nous avons une carte à jouer avec ADERE. Sur ce dernier point, l'université des Présidents a permis aux participants de mesurer l'étendue du sujet et la nécessité de montrer « patte verte » pour reprendre l'expression de Dominique Grandgeorges.

7. S'ouvrir sur d'autres associations que celles de notre secteur, par exemple les associations présentes au sein du mouvement associatif de l'ESS ou de l'IAE parce qu'elles offrent des perspectives de collaboration plus larges avec la société civile et avec le terrain. Des échanges avec d'autres modèles, tels les collectifs citoyens sont à développer. Les partenariats à nouer sont des vecteurs d'innovation et de créati-

vité cette volonté d'ouverture participe à notre volonté de décroisement. Plus globalement, il nous faut développer notre réflexion prospective et penser nos stratégies d'alliances.

Pour les mois à venir les défis qui se présentent à nous sont nombreux : le projet de loi immigration, les avancées de Séraphin PH, la mise en place de France Travail, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, le débat sur la fin de vie, les conclusions des CNR (Conseil National de la re-fondation), les suites données au CNH (conférence nationale du handicap), et le bouleversement probable du champ conventionnel. Au-delà de ces enjeux qui nous contraignent à garder le nez dans le guidon il nous faut prendre le temps de lever la tête pour porter notre regard sur la société civile profondément bouleversée au cours des 3 dernières années d'abord par la crise sanitaire, ensuite par les crises sociales révélatrices d'un malaise démocratique et enfin par la crise économique caractérisée par l'inflation qui a eu pour effet d'augmenter encore les précarités

dans notre pays.

En face de ce constat, il y a des innovations, des projets remarquables, des expériences réussies, des victoires individuelles et collectives qu'il nous faut davantage partager et faire connaître pour ne pas céder au défaitisme.

Pour conclure, je voudrais remercier les administrateurs pour leur mobilisation, essentielle à la dimension politique de l'URIOPSS HdF, Ahmed Hégazy et les équipes avec lesquelles nous avons engagé une réflexion approfondie sur les points de fonctionnement et sur l'articulation entre les instances politiques et opérationnelles. Et enfin, remercier les adhérents que vous êtes et qui constituent notre URIOPSS.

Le 25 Mai 2023.

## 1. Le résultat de l'exercice 2022 de l'Uriopss

L'exercice 2022 se solde par un résultat net de 53 671.50 euros réparti de la façon suivante :

- Résultat d'exploitation = 134 979.97 euros
- Dont pour les fonds dédiés 13 223.34 euros d'utilisation et 39 031.77 euros de reports
- Résultat financier = - 816.48 euros
- Résultat exceptionnel = - 80 151.99 euros

Comment expliquer et analyser cette évolution ? Reprenons les points marquants de 2022.

## 2. Du côté des charges

L'ensemble des charges s'élève à 2 906 491.98 euros contre 2 457 915.01 euros en 2021 soit une variation d'environ 18,25 % à la hausse par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation, quant à elles sont également à la hausse : elles sont de 2 811 681.23 euros en 2022 contre 2 401 125.59 euros en 2021 (+17,10%).

Sur la gestion du personnel, au 31 décembre 2022, l'effectif est de 40 salariés (32 femmes et 8 hommes – 23 cadres, 15 non-cadres, 1 apprenti et 1 stagiaire) correspondant à 37,85 ETP moyen annuel.

Sur les charges de personnel, la masse salariale (salaires bruts) pour l'URIOPSS est de 1 116 829,70 euros, soit une augmentation de 14,25% par rapport à N-1 (977 503,74 euros).

En ce qui concerne les salaires, il faut pointer :

- le taux d'absentéisme ne tient pas compte des congés maternité et parentaux prévisibles sur l'activité. Il passe de 2,5% en 2021 à 1,8% en 2022
- les absences pour congé maladie et maternité ont été remplacés dans le cadre de CDD pour la plupart et pour les postes le permettant, le choix a été fait d'un recours à la mise à disposition de personnel du réseau ou à des prestataires extérieurs
- en 2022, on note :
  1. la fin du contrat en alternance
  2. la création d'un poste de chargée de développement territorial pour les départements de l'Aisne, la Somme et l'Oise
  3. le renforcement du pôle autonomie composé de 3 personnes équivalent à 2,10 ETP
  4. la constitution de l'équipe PRINT avec l'embauche de 5 CDD
  5. le départ à la retraite d'un salarié au 31 décembre 2022, remplacé par un CDI.

En 2022, l'Uriopss a poursuivi son effort de montée en compétence et d'adaptation au poste de travail de son équipe mais a aussi permis à un bénévole de suivre une formation informatique. En 2022, 571 heures de formation ont été suivies (contre 574 en 2021, 151 en 2020, 462 en 2019) par 34 collaborateurs pour une enveloppe financière (hors salaire) à hauteur de 24 808 € et un remboursement par l'OPCO à hauteur de 5 618 €.

Le résultat d'exploitation bénéficiaire permet de déclencher une prime d'intéressement pour les collaborateurs d'un montant de 39 020,80 euros provisionnée dans les comptes présentés. Qui correspond au plafond 2022.

Les versements de la cotisation à l'Uriopss s'élèvent à 160 196 euros. Ils font partie de notre implication au sein du réseau au niveau national.

Les dotations aux amortissements et provisions passent de 228 313.83 euros à un total de 106 996,19 euros. Elles sont composées de

- Dotation aux amortissements : 103 671,07 euros
- Dotation pour ajustement de la provision CCG : 42 308,83 euros
- Dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients : 7 787,64 euros
- Dotation aux provisions exceptionnelles : 35 514,52 euros
- Dotation en fonds dédiés : 39 031,77 euros

## 3. Du côté des recettes et des produits

Les cotisations des adhérents évoluent de la manière suivante :

|      | MONTANT   | VARIATION |
|------|-----------|-----------|
| 2020 | 1 120 856 |           |
| 2021 | 1 132 979 | 12 123    |
| 2022 | 1 145 592 | 12 613    |

La vigilance apportée par l'équipe à chaque situation permet chaque année la bonne rentrée des cotisations qui sont le gage de l'indépendance de l'Uriopss.

Les accompagnements et les produits de la formation évoluent de la manière suivante :

|      | MONTANT | VARIATION |
|------|---------|-----------|
| 2020 | 176 327 |           |
| 2021 | 260 520 | 84 193    |
| 2022 | 273 314 | 12 794    |

L'activité formation impactée en 2020 au regard du contexte sanitaire lié à la COVID-19 s'est relancée en 2021 pour revenir à un niveau proche de 2019 et continue d'évoluer sur 2022.

Les produits des services CCG / Paie évoluent de la manière suivante :

|      | MONTANT | VARIATION |
|------|---------|-----------|
| 2020 | 510 512 |           |
| 2021 | 468 180 | -42 332   |
| 2022 | 459 402 | -8 778    |

Les produits des services CCG et Paie sont en diminution de 8 778 euros, ils se stabilisent progressivement.

Les subventions sont en hausse passant de 375 991 euros en 2021 à 588 540 euros en 2022. Cette hausse résulte principalement du versement de la subvention correspondant au projet PRINT pour un montant de 154 000 euros.

Les produits perçus dans le cadre du Club des partenaires sont stables passant de 55 600 euros à 56 600 euros.

Les reprises sur amortissements et provisions passent de 113 078 euros à 251 889 euros et sont constituées par les principaux mouvements suivants :

- Une reprise pour risques et charges pour 78 425,75 euros
- 1. 55 000,00 euros de reprise de provision pour risques
- 2. 23 425,75 euros de reprise sur provision pour indemnité de départ en retraite
- Des reprises sur clients douteux pour 11 650,90 euros
- Des transferts de charges de 161 812,51 euros correspondant principalement :
  1. au paiement tardif de la prévoyance d'une salariée en longue maladie de 2019 à 2021 pour 4 090,41 euros
  2. au remboursement pour dégât des eaux, pour 5 301,71 euros.
  3. à la refacturation de frais de parution pour 30 600 euros
  4. à la refacturation de mise à disposition de personnel pour 115 820,37 euros
  5. à l'aide pour contrat aidé pour 6 000,02 euros

#### 4. Évènements significatifs intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 4 mai 2022.

#### 5. Le résultat de l'exercice budgétaire

L'ensemble des produits s'établit à 2 960 163,48 euros pour des charges s'élevant à 2 906 491,98 euros.

En conséquence, le résultat de l'exercice 2022 est de 53 671,50 euros répartis de la façon suivante :

- Résultat d'exploitation = 134 979,97 euros
- Dont pour les fonds dédiés 13 223,34 euros d'utilisation et 39 031,77 euros de reports
- Résultat financier = - 816,48 euros
- Résultat exceptionnel = - 80 151,99 euros

#### 6. L'analyse bilantielle

L'analyse bilantielle, quant à elle, entraîne les observations suivantes :

- Le total des fonds propres reste élevé et représente 2 708 715 € contre 2 655 044 € en 2021.
- Plusieurs subventions restent à recevoir au 31 décembre 2022 pour un total de 235 285 €

#### 7. Evolutions possibles pour 2023

A la lumière des résultats de l'exercice 2022 l'URIOPSS investit en 2023 pour poursuivre le développement d'un appui à destination des adhérents. Les excédents sont notamment utilisés pour :

- Un recrutement sur la fonction de Direction Adjointe
- La création d'un poste de juriste pour renforcer le service Juridique RH
- La continuité du projet PRINT
- Un travail avec l'OPCO sur l'enveloppe formation afin de poursuivre le travail de montée en compétences des collaborateurs de l'URIOPSS pour apporter un service en constante amélioration aux adhérents
- Les travaux de façade du bâtiment de Lille devraient être finalisés en 2023

La déclinaison du projet associatif se poursuit dans l'animation du réseau et les travaux conjoints avec les adhérents.

#### 8. Les propositions du Conseil d'administration

L'affectation suivante du résultat est proposée :

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice de 53 671,50 euros

En conséquence, l'Assemblée générale propose d'affecter le résultat bénéficiaire de 53 671,50 euros en re-port à nouveau, celui-ci passant donc de 1 451 906,29 euros à 1 505 577,79 euros.



## ANIMER UN GROUPE D'ÉCHANGES DE PRATIQUES SUR LE BOULONNAIS

Depuis 2017, l'URIOPSS a développé une expertise et un réseau partenarial fort sur le champ de la santé mentale, notamment lors de l'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale du littoral Pas-de-Calais. Son engagement se poursuit dans le co-pilotage de cette démarche en lien avec l'EPSM-IDAC, les centres hospitaliers et les acteurs locaux.

L'URIOPSS a été sollicitée par le Département du Pas-de-Calais pour initier un partenariat concourant à la mise en œuvre d'une orientation du dispositif « logement d'abord ».

Le partenariat a pour objectif la mise en place d'un groupe d'échanges de pratiques « logement et santé mentale » sur le territoire du Boulonnais dans le cadre du conventionnement Etat/Département du Pas-de-Calais, relatif à la mise en œuvre accélérée du « Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme » 2018-2022.

Ce groupe d'échanges de pratiques, animé par l'URIOPSS, prend la forme d'espaces de discussion autour de situations vécues par les professionnels : travailleurs sociaux mais aussi bailleurs, professionnels de terrain, confrontés à des situations ressenties comme posant des problèmes de santé mentale, et vis à vis desquelles ils éprouvent le besoin d'affiner leur lecture et de préciser des pistes d'accompagnement.

Ces réunions d'échanges portent sur des situations individuelles anonymi-

sées pour lesquelles sont rencontrées des difficultés d'accompagnement et de prise en charge dans le domaine de la santé mentale. Chaque rencontre permet le partage d'expériences, une meilleure connaissance des ressources du territoire, mais permet aussi de favoriser l'acculturation entre acteurs.

Ces groupes sont portés et animés par un binôme cadre de santé expert en matière de santé mentale et le chargé développement territorial de l'URIOPSS sensibilisé aux questions de logement et de santé mentale. En parallèle, un partenariat étroit avec le Chef du Service Local Inclusion Sociale et Logement du Boulonnais contribue à alimenter la réflexion et à co-construire la dynamique de la démarche.

En 2023, le groupe d'échanges de pratiques prévoit, en complémentarité de son action, de déployer des temps de sensibilisation sur la base d'un « diagnostic en marchant », en lien avec les membres du groupe, et à la lumière des fiches de situation remontées.





## DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET PTSM LITTORAL PAS-DE-CALAIS

La politique de santé mentale a été consolidée et élargie dans la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé. En région, elle se décline notamment au travers des projets territoriaux de santé mentale [PTSM] qui se veulent être des outils de mise en œuvre d'une stratégie notamment de faciliter le décroisement des acteurs et d'agir sur les logiques de parcours.

L'URIOPSS Hauts-de-France co-porte le PTSM du littoral Pas-de-Calais, avec l'EPSM-IDAC. Cette spécificité est liée à des travaux menés par l'Union et ses adhérents en 2017-2018 sur le thème « santé mentale : quels défis pour l'accompagnement des populations sur les territoires ? », qui ont donné une « légitimité » à l'URIOPSS pour poursuivre son implication à différents niveaux.

L'URIOPSS a parmi ses axes stratégiques le développement territorial, notamment en s'appuyant sur des antennes de proximité. Comment cette orientation s'est traduite dans les faits au travers du PTSM et de ses instances de pilotage ?

En 2022, l'Uriopss a participé aux réunions de la cellule projet et du comité stratégique. Pour Bruno DELATTRE, Directeur de l'EPSM-IDAC, « l'implication forte de l'Uriopss et particulièrement de son chargé de développement territorial a permis une association des structures médicosociales, qui de l'origine de la démarche, jusque dans le suivi de la mise en œuvre des actions issues du PTSM, reste effective. Le co-pilotage du PTSM par l'Uriopss, aux côtés de l'EPSM-IDAC, apporte la garantie d'une vision et d'une gouvernance partagées entre les acteurs du sanitaire et du médicosocial, et en cohérence avec les autres partenaires. Ce principe d'action partagée apporte une légitimité réciproque aux porteurs et assure une pérennité à la démarche. »

L'Uriopss s'implique dans la mise en œuvre de certains groupes de travail. En quoi cette participation contribue-t-elle à nourrir les synergies ?

Pour Marie BAR, coordinatrice du PTSM, « la participation de l'URIOPSS au sein des groupes de travail [parcours personnes âgées, parcours enfants adolescents et situations complexes ...] permet de renforcer le travail partenarial réalisé sur les territoires. En effet, la feuille de route du PTSM comprend de nombreuses orientations et certaines d'entre-elles sont déjà initiées par les partenaires. La présence de l'URIOPSS au sein de ces dynamiques permet d'apporter des éclairages sur les diverses initiatives des territoires et de faire du lien avec les acteurs afin d'éviter de multiplier les réflexions ».

L'URIOPSS porte certaines actions territoriales qui sont valorisées dans le cadre du PTSM. Quel intérêt et quelle plus-value de les rendre lisibles via le contrat territorial de santé mentale [CTSM] ?

L'Uriopss valorise l'animation du groupe d'échange de pratique logement et santé mentale, ainsi que son action d'appui aux groupes d'entraide mutuelle du littoral. Pour Marie BAR, « les projets portés par l'URIOPSS qui sont valorisés dans ce cadre permettent :

- De répondre au besoin d'interconnaissance des acteurs
- De faire connaître les projets et les initiatives du territoire
- De développer et de renforcer les partenariats. »

Poursuivre la mission d'interface et soutenir les initiatives associatives

En 2023, L'Uriopss inscrira son action, en lien avec les orientations de son projet associatif, et prendra part à la gouvernance et à certains groupes de travail du PTSM dans le cadre sa mission d'animation territoriale.



### GROUPE DE RÉFLEXION SUR L'ARTICULATION ENTRE LA SANTÉ ET LE LOGEMENT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE DE LA CABBALR

Impulsé par la DIHAL et l'UNIOPSS, un groupe de réflexion territorial entre les acteurs des secteurs de la Santé et du Logement de la Communauté D'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) s'est réuni plusieurs fois depuis le mois de juin 2021.

La réflexion initiée par la DIHAL a pour objectif de mettre en lumière les enjeux de l'articulation des deux secteurs qui avant même la crise sanitaire rencontraient des difficultés pour créer des ponts et assurer une continuité de parcours. La crise sanitaire a fait ressortir ces problématiques tout en permettant à des initiatives locales de coordination d'émerger et d'être expérimentées.

#### *Réflexions croisées dans le cadre du déploiement du Logement d'Abord*

La CABBALR est territoire de mise en œuvre accélérée du Logement d'Abord. C'est dans ce cadre qu'elle a été retenue comme territoire d'expérimentation, pour à terme parvenir à la mise en œuvre de parcours de soins sécurisés pour les personnes accueillies dans des dispositifs d'hébergement et de retour au logement, le territoire bénéficiant déjà de dynamiques partenariales autour des « situations complexes ».

Un groupe de travail intersectoriel élargi s'est mobilisé au cours de l'année 2022, dans la production d'une analyse collective des réalités de travail en réseau, des opportunités et limites et des perspectives d'évolution réalistes.

#### *Une feuille de route territoriale pour alimenter des réflexions nationales*

Un diagnostic partagé de l'état des politiques publiques et du dialogue intersectoriel ainsi que des pratiques d'accompagnement et de parcours des personnes accompagnées a permis de dresser un bilan non exhaustif des problématiques majeures rencontrées par les acteurs de ce territoire :

- L'enjeu de l'offre service déficitaire, à la fois sur le manque de place du secteur médico-social ainsi que sur la disponibilité du bâti pour l'accès au logement.
- Le financement en silos des dispositifs. Les co-financements seraient un outil pour favoriser la continuité dans les parcours des personnes.
- La complexification des situations et le manque de coordination entre les différents dispositifs qui jalonnent les parcours
- La transversalité de l'accompagnement et l'absence d'une culture commune entre les secteurs sanitaire et social

Tous ces éléments sont traversés par le défi de la lisibilité de l'offre, à la fois par les personnes accompagnées mais aussi par les professionnels.

En réponse à ces problématiques, 3 fiches actions ont été ébauchées :

- Pour répondre au besoin de coordination entre acteurs du terrain : Développement et valorisation d'outils de coordination
- Pour répondre au besoin d'interconnaissance et de culture commune entre sanitaire et social : Sensibilisation, formations croisées et immersion
- Pour répondre au besoin de sécurisation des parcours des personnes accompagnées : autonomie et autodétermination

2023 devrait voir les acteurs mis de nouveau autour de la table pour lancer, en fonction de leur détermination, la phase de mise en œuvre des pistes évoquées en groupe de travail.





### SOUTENIR LES ACTEURS DU CHAMP DU HANDICAP DANS LA CONSTITUTION DES COMMUNAUTÉS 360 DANS LA SOMME ET LE PAS-DE-CALAIS

En 2020, lors de la 5ème Conférence nationale du handicap, le gouvernement a fixé l'objectif d'organiser l'inconditionnalité de l'accompagnement et de rompre l'isolement des familles afin de renforcer la dynamique territoriale engagée.

Face à l'épidémie de covid-19, un numéro unique d'appel et des « Communautés 360 COVID » ont vu le jour pour répondre aux situations de rupture de parcours des personnes et de leurs aidants vécues notamment pendant le premier confinement.

Dans ce contexte de confinement, les acteurs des différents territoires ont mis en place des partenariats pour répondre à ces communautés 360 COVID dès le mois de juin 2020 permettant ainsi de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Le 30 novembre 2021, le Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées a diffusé une circulaire afin de pérenniser ces dispositifs. Il s'agit alors, pour les acteurs mobilisés, de faire converger les communautés 360 existantes vers les missions décrites dans le cahier des charges annexé à la circulaire.

En 2022, les communautés 360 de chaque département travaillent ainsi à la mise en place effective de ces dispositifs.

Les méthodologies de travail diffèrent d'un département à l'autre. Afin de prendre en compte chaque réalité de territoire et de répondre au plus près aux besoins des personnes en situation de handicap.

#### MISE EN PLACE DE LA COMMUNAUTÉ 360 DE LA SOMME

Co-pilotée par l'ARS, le Conseil Départemental, la MDPH et les organismes gestionnaires porteurs, la mise en place de la communauté 360 de la Somme s'est faite de façon collaborative sous forme d'ateliers de travail. Quatre demi-journées de réflexion ont ainsi été organisées.

Tous les acteurs identifiés comme membres cœurs ou comme partenaires de la communauté 360 ont été conviés à ces temps d'échanges : organismes gestionnaires, personnes en situation de handicap, association de familles et d'usagers, acteurs du secteur sanitaire, du logement, de l'emploi, de l'accès aux droits et têtes de réseau dont l'URIOPSS.

Deux ateliers mis en place durant le mois de juin ont permis de réfléchir à des propositions d'organisation et de fonctionnement de la communauté 360, en particulier sur la déclinaison des missions principales.

La suite des travaux s'est déroulée lors du 4ème trimestre 2022. Une première rencontre a permis de finaliser les propositions de déclinaison des missions de la communauté 360. Une seconde s'est orientée sur des propositions de gouvernance et d'organisation opérationnelle.

Suite à ces travaux, les co-pilotes avancent actuellement sur les modalités de gouvernance et de portage de cette communauté 360.

#### MISE EN PLACE DE LA COMMUNAUTÉ 360 DU PAS-DE-CALAIS

En juin 2020, un collectif d'organismes gestionnaires s'est organisé afin de répondre à la demande du gouvernement. Cette volonté de partenariat a permis de décliner des groupes de travail pilotés par l'URIOPSS, aboutissant à la mise en place de 8 staffs territoriaux portés collectivement.

Suite à la parution de la circulaire en novembre 2021, le souhait de ces acteurs a été de conserver l'organisation territoriale qui permet de maintenir la dynamique instaurée depuis 2020 et de répondre à l'enjeu de mobilisation des acteurs des territoires en proximité.

Les représentants des organismes gestionnaires et l'URIOPSS se sont réunis régulièrement afin de définir les modalités d'organisation de la communauté 360, le pilotage et la gouvernance de celle-ci.

Ce partenariat débouchera sur une communauté 360 co-portée par 13 organismes gestionnaires, en lien avec la MDPH, le Conseil départemental et l'ARS.

## > PROPOSITIONS INTERFÉDÉRALES POUR UNE ÉVOLUTION DE L'APA À DOMICILE ET EN INSTITUTION

Le Conseil Départemental du Nord a sollicité une mission spéciale d'information et d'évaluation relative à l'APA. Celle-ci était présidée par madame Létard Valérie, sénatrice et conseillère départementale, de conseillers départementaux du nord ainsi que des fédérations représentant les établissements pour personnes âgées et l'aide à domicile.

Cette mission a auditionné les fédérations selon une grille de critères : 2 réunions pour les établissements pour personnes âgées et quatre réunions pour l'aide à domicile. Son objectif était de proposer des axes d'amélioration de l'APA à intégrer dans un rapport final remis à l'Assemblée générale en septembre 2022, portant sur quatre thématiques :

- Le parcours de l'utilisateur
- Les modalités d'attribution
- L'évaluation des bénéficiaires
- L'impact sur les finances départementales

Des constats communs entre l'aide à domicile et l'institution ont émané des différents échanges :

- L'évolution des besoins des personnes
- L'attractivité des métiers
- La Qualité des Conditions de Vie au Travail (QVCT) et l'organisation des services.

D'autres constats, tout aussi riches et partagés par tous les acteurs sont à noter :

- Pour les établissements personnes âgées :
  - L'évolution des coûts
  - Le décalage entre le GMP calculé et l'évolution réelle de l'état des résidents
  - Les actions de prévention non prises en charge dans la grille AGGIR
  - Une difficulté de lisibilité et d'accessibilité de l'offre pour les résidents et leurs familles
- Pour l'aide à domicile :
  - Une non prise en compte des réelles composantes des coûts d'intervention
  - Financements de l'avenant 43 inférieurs aux surcoûts des SAAD
  - Existence de limite au processus d'évaluation

Fort de ces constats, plusieurs axes d'amélioration ont été proposés :

- Suivre les évolutions légales et octroyer des financements supplémentaires
- Instaurer des dialogues de gestion plus réguliers avec les associations gestionnaires
- Réajuster les GMP de manière plus régulière
- Réadapter la grille AGGIR afin qu'elle prenne en compte l'évaluation de l'environnement

de la personne et les moyens d'accompagnement social

- Améliorer la reconnaissance des salariés et leur offrir des perspectives d'évolution

Les axes d'amélioration proposés sont :

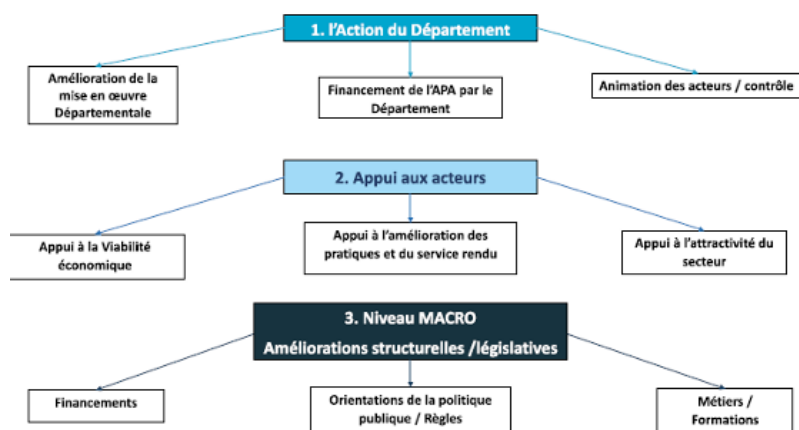
- Simplification du processus d'établissement et d'annulation des plans d'aide
- Arrêt de fragmentation des interventions de courte durée
- Ajustement et révision des plans d'aide
- Instaurer des temps de coordination, réunion, supervision et d'intégration

Une attention particulière a été portée sur le modèle économique. Il reste difficile d'identifier un modèle économique soutenable et pérenne pour les SAAD.

Le soutien financier actuel apporté par les Départements ne permet pas systématiquement de couvrir la réalité économique et certains surcoûts supportés par les SAAD (week-end et jours fériés, coûts des transports, spécificités de l'accompagnement, augmentation de la masse salariale et du SMIC, etc.).

Après la remise de deux rapports contenant ces éléments, un rapport final rédigé par le Conseil Départemental du Nord a été publié, recensant les 31 préconisations selon 3 niveaux (cf. image).

Une Commission permanente de l'autonomie doit être mise en place afin de pouvoir accompagner la mise en place de ces préconisations. Celle-ci permettrait de sanctuariser un partenariat entre les acteurs de l'aide à domicile et faire le lien avec les autres instances existantes.





## L'ACTIVITÉ DU SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET FORMATION DES ACTEURS

### FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans la continuité de 2021, l'année 2022 a vu se développer le recours aux formations à distance. Ainsi, sur les 101 modules animés pour des professionnels, 29 l'ont été via la plateforme e-learning Campus et/ou en classes virtuelles. Ces nouveaux outils ont rendu plus faciles les mutualisations entre les organismes de formation du réseau Uniopss-Uriopss. Plusieurs actions ont ainsi pu être co-portées et proposées simultanément aux adhérents de plusieurs régions. Au-delà des contenus pédagogiques, ces actions permettent à des professionnels de différents horizons de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques.

Concernant la démarche qualité de son organisme de formation, l'Uriopss Hauts-de-France a validé en juillet 2022 l'audit de surveillance prévu dans le cadre de la certification Qualiopi. Des axes d'amélioration ont été définis, notamment sur la partie gestion administrative (recours à un logiciel métier) ainsi que les modalités d'évaluation des acquis.

Pour tout renseignement : [m.babela@uriopss-hdf.fr](mailto:m.babela@uriopss-hdf.fr)

### FORMATIONS GRATUITES ET EN LIGNE AVEC LA BANQUE DE FRANCE ET LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Dans la continuité du partenariat établi en 2021 avec la Banque de France et la Caisse Primaire d'assurance maladie, 14 modules de sensibilisation ont été animés à distance permettant à 160 personnes d'accéder à des contenus sur des sujets tels que : arnaques, inclusion bancaire, crédit et micro crédit, surendettement : instruction du dossier de surendettement et clôture de la procédure et dépôt en ligne, budget et moyens de paiement, Covid 19 : comprendre le dispositif en entreprises, inclusion numérique : mon compte ameli.fr, le nouveau congé paternité, Mission Accompagnement Santé, DSN pour tous: bien gérer vos arrêts de travail, optimiser la gestion de vos accidents de travail : télé-services AT-MP, tout savoir sur le temps partiel thérapeutique.

### ACCOMPAGNEMENT

Cette année, les sollicitations ont notamment porté sur :

- Un appui juridique à l'évolution de statuts
- L'élaboration de plusieurs projets de service
- La mise en place de groupes d'échange de pratiques pour les professionnels
- La relecture de contrats, d'accords et autres textes juridiques
- La préparation et l'animation d'un séminaire d'équipe
- La compréhension du contenu d'une fiche de paie

Au total, 23 missions ont été réalisées afin d'apporter un appui individualisé aux adhérents des Hauts-de-France.

Quelques exemples de formations animées :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ressources humaines et management</b><br>Cohésion d'équipe<br>Développement managérial des cadres intermédiaires<br>Mise en place des entretiens annuels d'évaluation<br>Construire ses fiches de poste<br>Prévention des risques psychosociaux en ESMS                                                                                                                                                                                                              | <b>Gouvernance et pilotage</b><br>La nouvelle réglementation en matière d'évaluation des ESSMS<br>Réactualisation son projet d'établissement en intégrant la nomenclature Serafin -PH<br>Elaborer des projets personnalisés d'accompagnement Serafin-PH compatibles<br>Valeur de la République et Laïcité                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Pratiques professionnelles</b><br>Quels outils pour valoriser la bientraitance dans votre établissement ?<br>Prévenir et maîtriser la violence et l'agressivité des usagers<br>Les écrits professionnels<br>Les lois et les droits des étrangers<br>Appréhender les évolutions du champ du médico-social et du secteur du handicap<br>Assurer et réussir un accueil physique de qualité<br>Comprendre pour mieux accompagner les personnes handicapées en fin de vie | <b>Droit social</b><br>Droit du travail actualisé par les dernières législations et jurisprudences<br>Pratique du contrat de travail : de la conclusion à la rupture, les règles essentielles<br>L'exercice du pouvoir disciplinaire CDD, temps partiel<br>Les conventions collectives : CC51, CC66, BAD<br>L'annualisation du temps de travail<br>Optimiser la gestion des congés et jours fériés<br>Responsabilité pénale des délégués de pouvoirs<br>Valeur de la République et Laïcité<br>Pilotez ses relations sociales<br>Négocier des accords |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>Gestion, comptabilité, tarification</b><br>Etablir et suivre le BP d'un projet CPOM, EPRD-ERRD, Analyse financière, PPI<br>Les fondamentaux de la collecte de fonds privés et du mécénat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

### FORMATION A DESTINATION DES BENEVOLES

Le soutien financier de la Région et du Département du Nord a permis en 2022 de proposer 31 jours de formation auxquels ont participé 233 stagiaires investis dans 105 associations différentes. Fondamentaux de la vie associative, formalisation du projet associatif, fonction employeur (dont attractivité des métiers) ou encore Laïcité et associations sont autant de modules suivis par les responsables d'association. D'autres thématiques, adaptées en particulier aux bénévoles « de terrain » sont venus compléter cette offre : Anticiper et gérer les situations conflictuelles, Bientraitance au service du droit des personnes, Prise de parole en public, La naturalisation des étrangers, FLE, Les lois et les droits des demandeurs d'asile, Les mécanismes du conflit et leurs effets secondaires ou encore Souffrance psychique et insertion mais aussi l'éthique au service des plus vulnérables.

Pour tout renseignement : [m.vincent@uriopss-hdf.fr](mailto:m.vincent@uriopss-hdf.fr)



### LE VOLONTARIAT, UNE PORTE D'ENTRÉE DANS LE SECTEUR ?

En 2022, l'Uriopss Hauts-de-France a maintenu le service proposé à ses adhérents en matière d'accueil de volontaires en service civique. Au total, depuis le lancement du dispositif en région, ce sont 71 associations qui ont été accompagnées dans ce cadre, permettant à 305 jeunes de réaliser une mission de plusieurs mois au sein du réseau.

A l'heure où les difficultés de recrutement inquiètent et interpellent le secteur, l'Uriopss mène courant 2023 une étude consacrée au parcours de formation et d'insertion de ces jeunes passés par le service civique. Il s'agira notamment de les questionner sur la façon dont ils ont vécu cette expérience, ce qu'ils en retiennent et l'influence que cela a pu avoir dans leur choix d'orientation. Afin de mieux appréhender l'impact du dispositif, l'avis des structures d'accueil sera également recueilli. Elles seront interrogées sur ce que cela a produit en termes de relations avec les personnes accueillies et accompagnées mais aussi sous l'angle organisationnel et processus de changement dans l'équipe (intégration du volontaire, postures, articulations entre les missions de chacun, embauche à l'issue de la mission...).

Depuis 2021, le Service Civique Solidarité Seniors (SC2S) a fait son apparition. Au regard des enjeux actuels, cette extension du dispositif entend ancrer le service civique dans le secteur du « Grand Âge ». Lutte contre l'isolement des jeunes et des aînés, solidarité intergénérationnelle sont au cœur de ce

programme dont l'ambition est d'atteindre 200 000 personnes âgées accompagnées par an d'ici 2023. Le déploiement est en cours sur le territoire national. A l'échelle des Hauts-de-France, l'Uriopss est signataire d'une convention et s'engage particulièrement sur l'axe formation des volontaires. Dix-neuf sessions ont ainsi pu être organisées, portant principalement sur la connaissance de la personne âgée, les conditions du bien vieillir, les risques d'isolement ou encore la mise en place d'une relation de confiance. 228 jeunes ont été formés dans ce cadre par deux intervenantes Uriopss : Amandine Segond et Karine Szeremeta.

Le partenariat se poursuivra en 2023 ; l'occasion de questionner là-encore le lien entre ces nouvelles formes d'engagement et de possibles réponses face au manque d'attractivité des métiers du social et du médico-social.





### ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET CONDUITE DU CHANGEMENT : RELANCE DU CLUB RH

Dans un contexte de challenge de l'attractivité des métiers, la structuration de la fonction RH est un enjeu fondamental pour attirer de nouveaux talents et pour fidéliser les équipes en place. Afin d'accompagner ses adhérents et favoriser le partage d'expériences, l'Uriopss relançait le 22 février 2022 son club dédié aux ressources humaines.

La première réunion du club, a permis d'aborder la conduite du changement. De l'intervention de Laura Gillet, consultante-formatrice et associée au sein du cabinet GENIA-LOGY, nous retenons la nécessité de penser en « mode projet » plutôt qu'en « mode obstacle », l'importance de formuler ses pensées de manière positive (« pensez à... ») plutôt que de manière négative (« n'oubliez pas de... »), pour avancer dans le changement que rencontre notre secteur.

Alors penser en « mode projet » en matière de ressources humaines, c'est ce que nous avons fait à l'oc-

casion du lancement de la série relative à l'attractivité des métiers. A travers des outils d'intelligence collective, l'[analyse de l'attractivité des métiers](#) dans notre secteur réalisée par la trentaine de membres présents a permis de révéler une volonté forte de mettre en place et développer à court, moyen et long terme des projets de politique en ressources humaines. Parmi ces projets, nous retrouvons la création d'un processus d'intégration des nouveaux collaborateurs, la clarification de l'identité employeur, l'optimisation de la formation des collaborateurs et l'engagement d'une démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

En 2022 et ce début d'année 2023, nous avons donc abordé l'importance d'une intégration réussie avec l'intervention du cabinet RH performances et la nécessité de clarifier l'ADN de son organisation pour une identité employeur forte avec ADECCO Médical et

Olivier Andrieux, consultant-formateur spécialisé en RSO et identité employeur. Pour l'année 2023, nous poursuivons la série avec la construction du plan de développement des compétences en partenariat avec les opérateurs de compétences (OPCO) de notre secteur, l'engagement d'une démarche QVCT ou encore l'optimisation de la rémunération des salariés du secteur.

En quelques mois, cet espace a ainsi permis aux DRH, RRH et personnes en charge des ressources humaines de prendre de la hauteur sur leurs pratiques, et de se nourrir des échanges de leurs pairs. L'année 2023 permettra de poursuivre ces échanges afin de renforcer l'attractivité des associations de notre secteur.





### ASSISES DES MÉTIERS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Le Conseil départemental de la Somme a souhaité investir la problématique de l'attractivité des métiers de l'accompagnement et a sollicité pour cela différentes fédérations dont l'Uriopss HDF.

C'est dans ce cadre que l'Uriopss a contribué à l'organisation et à l'animation des Assises départementales des métiers. Tenue le 15 novembre à Amiens, cette journée de réflexion s'est articulée autour de deux temps fort :

- Un état des lieux de la situation des différents secteurs avec les contributions de diverses parties prenantes et institutions (services de l'État, de la Région, du Département, collectivités territoriales, acteurs de l'emploi et de la formation, fédérations représentatives du secteur, organismes gestionnaires, etc;
- 4 ateliers contributifs associant des représentants d'associations et d'usagers, des parties prenantes impliquées et des institutionnels.

| Thématiques                              | Propositions d'axes de travail recensés                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Valorisation des métiers et passerelles  | 1. Communiquer pour promouvoir les métiers de l'humain<br>2. Favoriser les passerelles entre les différents secteurs<br>3. Des liens avec la qualité de vie au travail                                                                                                             |
| Formation et accompagnement à l'emploi   | 1/ Favoriser et valoriser l'engagement des employeurs et des professionnels<br>2/ Ajuster les formations initiales aux réalités du terrain et du métier<br>3/ Renforcer la coordination entre acteurs et partenaires<br>4/ Accepter de bouger les lignes en matière de recrutement |
| Favoriser la mobilité des professionnels | 1/ Accompagner les salariés en poste sur les problématiques de mobilité<br>2/ Mieux connaître et faire connaître l'existant pour lever les freins à l'insertion<br>3/ Plateformes mobilité du Département                                                                          |
| Qualité de vie au travail                | 1/ Agir sur l'organisation du travail<br>2/ Replacer l'humain au centre de ces métiers<br>3/ Utiliser les outils disponibles et en créer si besoin                                                                                                                                 |

L'Uriopss HDF reste mobilisée suite à cette journée. La prochaine étape est de décliner ces propositions dans un plan d'actions. Dans cette perspective, la journée de restitution programmée en mars 2023 permettra d'associer les participants à la priorisation des actions.

Ces Assises constituent un point de départ puisqu'elles permettent non seulement de mettre en relation différents acteurs afin de créer des synergies sur le territoire mais aussi d'établir des actions concrètes à plus ou moins long-terme.

Un COPIIL institutionnel est en cours de création avec ces acteurs pour déterminer des actions conjointes, capitaliser l'existant et surtout faciliter la communication entre les acteurs et parfois entre les services. In fine, des propositions seront faites au Conseil du Département en juin 2023.

D'ici là, divers événements sont déjà programmés : les « portes ouvertes de nos établissements et services » (programmées en mai dans le Cadre des journées « Réussir sans attendre » et en fin d'année pour les jeunes), un forum des métiers pour les jeunes collégiens et lycéens.

Accédez à la rediffusion de la plénière :

[Assises départementales des métiers de l'accompagnement | Conseil départemental de la Somme](#)



## CRISE DES MÉTIERS DE L'HUMAIN : UNE MOBILISATION INTER-RÉSEAU PAR LE COLLECTIF DES MÉTIERS DE L'HUMAIN EN DANGER



2021 avait été une année de mobilisation forte autour de la crise rencontrée par le secteur sur le plan des métiers.

Un collectif des métiers de l'humain en danger (COMEHD), composé des différents acteurs fédératifs du secteur et animé par l'URIOPSS, s'était constitué et avait mené un certain nombre d'actions de mobilisation.

Le COMEHD, et par ce biais l'URIOPSS, ont poursuivi ces actions tout au long de l'année 2022 afin de porter le message de la nécessité d'une revalorisation de l'ensemble des professionnels du secteur et d'un financement effectif de ces revalorisations.

Au-delà d'une revendication sectorielle, l'enjeu de ces mobilisations a été pour le COMEHD de militer pour la qualité de l'accompagnement des personnes vulnérables et pour la nécessité de moyens adaptés à cet accompagnement.

Ainsi, dans la foulée de la manifestation organisée le 30 novembre 2021, une opération carte postale a été réalisée en janvier 2022 en coordination avec d'autres régions. Chaque acteur associatif était invité à envoyer à ses interlocuteurs politiques régionaux et nationaux une carte postale interpellant sur les inégalités criantes auxquelles le secteur est confronté.

Le 18 février 2022 était organisée la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social au cours de laquelle le Premier Ministre Jean Castex annonçait l'extension des revalorisations dites « Ségur et Laforcade » aux travailleurs sociaux. Cette annonce si elle était bienvenue, laissait un flou réel à la fois sur le périmètre de ces revalorisations ainsi que sur les modalités de mise en œuvre.

Il aura ainsi fallu attendre plusieurs semaines avant de connaître le détail de ces annonces et de constater, comme c'était le mot d'ordre du COMEHD « DES AVANCÉES CERTAINES MAIS LE COMPTE N'Y EST PAS », en particulier en raison de l'exclusion de certains professionnels de ces revalorisations.

Comme ailleurs en France, le COMEHD a donc poursuivi son travail de mobilisation autour de deux axes.

D'une part, l'inclusion de l'ensemble des professionnels du secteur dans ces revalorisations et, d'autre part, un financement réel de ces revalorisations, dans un contexte où les dotations accordées par les différents financeurs se révélaient souvent insuffisantes pour couvrir le coût réel pour les associations.

Une nouvelle mobilisation d'ampleur s'est tenue le 28 septembre dans cet esprit. Dans la Somme, de nombreuses associations se sont réunies à l'occasion d'une conférence de presse permettant de faire un état des lieux de la situation mais aussi d'interpeller les décideurs politiques présents.

Par ailleurs une manifestation était organisée à Lille réunissant environ 10 000 personnes et permettant de donner une véritable visibilité à notre mouvement.

En parallèle des interpellations politiques, il était également nécessaire de faire connaître au grand public la situation de notre secteur, d'expliquer les fondements de cette crise et de faire apparaître ses conséquences pour les publics vulnérables.

Plusieurs tribunes ont ainsi été publiées, successivement en Janvier, Mars et Octobre 2022 dans la Presse Quotidienne Régionale, Voix du Nord et Courrier Picard.

Dans la même logique une conférence de presse permettant à des personnes concernées, à des familles et à des professionnels de s'exprimer a été organisée en novembre 2022 afin de donner la voix aux personnes directement concernées.

A l'heure où ce rapport d'activité est écrit nous ne constatons malheureusement que peu d'avancées. De nombreuses décisions sont conditionnées par le gouvernement à la négociation en cours de la Convention collective unique. Cette situation continue de faire peser sur les acteurs associatifs des tensions très fortes sur le plan des ressources humaines et contribue à une détérioration de l'attractivité de notre secteur.

### DES AVANCÉES CERTAINES MAIS LE COMPTE N'Y EST PAS

Lors de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, qui s'est tenue le 18 février dernier, le Gouvernement et l'Assemblée des Départements de France ont annoncé une revalorisation de la rémunération des travailleurs sociaux.

Cette revalorisation tant attendue est le fruit d'une mobilisation de longue date des acteurs associatifs autour de la crise des métiers rencontrée par notre secteur. Y a-t-il des professionnels plus méritants que d'autres ? Des secteurs plus méritants que d'autres ? Certainement pas.

matière de climat social. Les disparités entre professions sont criantes. Certains sont valorisés, d'autres non, alors que tout le monde est en première ligne chaque jour. Y a-t-il des professionnels plus méritants que d'autres ? Des secteurs plus méritants que d'autres ? Certainement pas.

engagements des pouvoirs publics qui se multiplient à l'approche des élections : « La crise sanitaire que nous venons de vivre (et qui n'est pas finie) et la crise économique qui arrive, touchent, nous le savons tous, une part importante du public que nous accompagnons... »

Aussi, si les mesures annoncées sont nécessaires et saluables, elles doivent couvrir l'ensemble des métiers du social et du médico-social et être financées à 100%, car les associations n'ont pas, par principe et par capacité, la possibilité de les payer.

La crise sanitaire que nous venons de vivre (et qui n'est pas finie) et la crise économique qui arrive, touchent, nous le savons tous, une part importante du public que nous accompagnons. Le secteur social et médico-social sera présent, une fois encore. An pourvoir public d'être présent à nos côtés.



Cela fait en effet de nombreuses années que le secteur social et médico-social se bat pour obtenir des augmentations de salaire (gelées pour certains depuis 1997) et plus de personnel afin d'accompagner de mieux en mieux les personnes fragiles.

Par ailleurs, promettre une revalorisation est une chose, assurer son financement en est une autre. Là aussi, on peut dire que le compte n'y est pas.

Si les mesures annoncées sont nécessaires et saluables, elles doivent couvrir l'ensemble des métiers du social et du médico-social et être financées à 100%.

Aujourd'hui, il y a beaucoup d'annonces qui ne sont pas financées ! Les associations doivent augmenter certaines professions, verser des primes mais sans aucune assurance financière. Est-ce aux associations de supporter sur leur trésorerie les

Nous souhaitons donc :  
- Un plan d'actions pour les métiers de l'humain ;  
- Une amélioration des conditions de travail grâce à des recrutements en nombre et financiers ;  
- Des acteurs institutionnels qui se parlent enfin ;  
- Une revalorisation salariale pour tous, financée sur des crédits supplémentaires ;  
- Des financements pérennes.

### CRISE DES MÉTIERS DE L'HUMAIN Le social et le médico-social se mobilisent

COLLECTIF DES MÉTIERS DE L'HUMAIN EN DANGER  
Tél : 03 20 74 74 74  
Adresse : 199-201 rue Colbert - Lille



### LITTORAL PAS-DE-CALAIS : DES SOLIDARITÉS SPONTANÉES AUX COOPÉRATIONS STRUCTURÉES

Le projet s'appuie sur la dynamique partenariale initiée pendant la crise Covid-19, sur une frange de la Côte d'Opale, où l'Uriopss a fait office de catalyseur des énergies. Les solidarités et le partage de ressources ont permis de centraliser des commandes collectives, des solutions logistiques pour l'approvisionnement en matériel, des redéploiements de personnels, des appuis techniques, des outils de communication et d'inventer de nouveaux partenariats. Fortes de cette expérience, l'association Cazin Perrochaud et la Fondation Hopale, s'appuyant sur l'appel à manifestation d'intérêt « efficience 2021 » de l'ARS Hauts-de-France, souhaitent pérenniser en partenariat avec l'Uriopss, ces nouveaux modes de faire avec les associations volontaires, au travers de la plateforme solidaire de partage de ressources littoral.

#### 2022 : CAPITALISER LES SOLIDARITÉS, DÉFINIR ET PRIORISER L'ACTION DE LA DÉMARCHE

Un 1er comité de pilotage s'est réuni le 27 janvier 2022 avec les différents partenaires pour planifier la méthodologie. Une étude s'est ensuite déroulée du 15 février au 8 novembre 2022, avec l'appui du cabinet Stratélis, selon quatre grandes étapes :

- Une étude documentaire afin de s'approprier le fonctionnement du territoire
- Des entretiens d'approfondissement pour connaître les synergies existantes et les attentes concernant la plateforme
- Une analyse quantitative et qualitative à travers un diagnostic de territoire et un Benchmark
- Des groupes de travail pour identifier les chantiers prioritaires en matière de coopération entre les acteurs.

Ce travail a permis de confirmer la volonté des acteurs de s'engager dans une démarche solidaire et d'identifier 3 axes prioritaires pour mener l'expérimentation de la plateforme :

- Partage de matériel et de locaux
- Organisation de formations communes

- Partage d'expériences et de pratiques.

L'Uriopss est impliquée étroitement dans toutes les phases préparatoires et assure la coordination de la plateforme depuis le 1er septembre 2022. Le travail mené avec les acteurs a conduit à :

- la création d'une charte d'engagement qui sera soumise début 2023 aux associations pour signature,
- l'élaboration d'un projet de plan d'actions détaillant la mise en œuvre opérationnelle des 3 axes prioritaires.

Au regard du calendrier initial, en accord avec les associations partenaires, des arbitrages ont été opérés dans un contexte post-Covid, pour adapter la temporalité aux contraintes, inhérentes à la vie de tout projet, qui réinterrogent l'organisation des territoires et la place des acteurs dans les différents lieux de concertation.

2023 : consolider et essaimer le plan d'actions sur les territoires

2023 sera peut-être une opportunité de faire ensemble autrement, à la condition de structurer la démarche, tout en confirmant l'engagement des acteurs dans cette « plateforme coopérative », et surtout en déclinant de manière opérationnelle le plan d'actions. L'expérimentation sera effec-





## COLLECTIF LOGEMENT DU PAS-DE-CALAIS ET CONTRIBUTION AU PDALHPD

Initié dans le cadre du Groupement des Associations de lutte contre la Pauvreté et la Précarité Economique et Sociale (GRAPPES 62), le Collectif logement du Pas-de-Calais, animé par l'Uriopss, est un espace d'échanges entre les acteurs associatifs du secteur de l'Accueil, l'Hébergement et l'Insertion.

Les associations se réunissent trimestriellement pour échanger sur leurs actualités et enjeux respectifs mais également sur leurs défis communs (évolutions des dispositifs, des réglementations, de la tarification..).

Le responsable du Secteur Lutte contre les Exclusions et les Chargés de développement territorial de l'Uriopss jouent pleinement leur rôle d'animateurs de réseau en facilitant les discussions, en apportant des éclairages réglementaires et juridiques, et en exerçant un rôle de porte-parole auprès des financeurs et des partenaires.

[DDETS (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et des Solidarités), DPID (Direction des Politiques d'Inclusion Durable) du Conseil Départemental...].

### RÉÉCRITURE DU PDALHPD ET TRAVAUX EN LIEN AVEC LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ (FAS)

Entamés en 2020 par le Conseil Départemental avec une phase de diagnostic, les travaux de réécriture du PDALHPD (Plan Départemental pour l'Accès au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées) pour 2022-2027, ont associé les associations du secteur :

- via des groupes de travail départementaux, relayés par la FAS et l'Uriopss
- au travers de groupes de travail spécifiques au Collectif logement en décembre 2021
- avec une contribution écrite issue des travaux de ces groupes et cosignée par la FAS et l'Uriopss.

tions dans les champs suivants :

- accompagnement et soutien des parcours logement dits « complexes » avec une attention particulière pour certains publics spécifiques
- lutte contre la précarité énergétique
- lutte contre les expulsions locatives
- lien entre l'hébergement/logement et l'insertion professionnelle et la prise en charge sanitaire.

On peut se féliciter de la reprise de certains éléments de la contribution inter-associative dans le PDALHPD dont une attention particulière :

- aux publics spécifiques du territoire (femmes victimes de violences intrafamiliales, jeunes, sortants de détentions)
- sur l'articulation entre les plans et politiques publiques déjà existantes (Plan quinquennal Logement d'Abord, Stratégie Pauvreté, Programme Régional d'Accès aux Soins pour les Plus Démunis...).

### PERSPECTIVES 2023

Signé le 17 février 2023 en présence de M. Jacques Billant, Préfet du département et de Conseillers départementaux, le nouveau PDALHPD et sa mise en œuvre devraient continuer d'associer les acteurs associatifs au fil de sa déclinaison en délibérations cadres.

Forte de l'expertise des deux réseaux et des retours des nombreuses associations impliquées, cette contribution, adressée à la DDETS et au Conseil Départemental, formule des préconisa-





### FABRIK À PROJETS



L'animation par l'Uriopss de la Fabrik à Projets du territoire de Lens-Liévin illustre l'ambition coopérative et participative de son projet associatif. Circonscrite à ce jour au territoire des communes de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL), la Fabrik à Projets se définit comme une plateforme de soutien aux initiatives de développement social.

#### LIEU D'ÉMERGENCE DES PROJETS CITOYENS GRÂCE À LA MUTUALISATION DES RESSOURCES

Née du souhait, d'un ensemble d'acteurs associatifs et institutionnels du territoire, de réaffirmer le rôle essentiel des initiatives locales dans le développement des solidarités et du pouvoir d'agir des habitants, cette plateforme prend la forme de rencontres qui ont lieu les derniers vendredis du mois. Les réunions se déroulent au sein des différentes structures du territoire. La plateforme réunit des porteurs de projets, des salariés et des bénévoles, des associations volontaires engagées sur le terrain et des administrations, qui apportent un soutien, un accompagnement et des conseils aux initiatives présentées lors des réunions. L'animation et la communication sur le territoire sont permises par un accès à une base de données de contacts locaux issue de plusieurs années de mise en réseau.

#### UN ESPACE DE PROXIMITÉ ENTRE LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE

Au-delà de l'appui aux projets, la Fabrik est un lieu de partage et de mise en lien entre les acteurs du territoire. On peut notamment citer parmi les membres de son comité de pilotage et membres fondateurs : des habitants, la CAF, l'Association pour la Formation, l'Expérimentation et la Recherche en Travail Educatif et Social (AFERTES),

les Amis de Mandela, la Maison de l'Emploi Lens-Hénin, le service de prévention spécialisée Avenir des Cités, la Fédération des Centres Sociaux, l'APEI de Lens et environs, la CALL, la Fondation Territoriale des Lumières, l'Uriopss et de nombreux autres précieux acteurs pro-actifs.

Active dans les faits depuis 2016, la Fabrik à Projets a eu l'occasion de voir naître de nombreuses collaborations ainsi que des rencontres locales thématiques. Depuis 2020, la CAF finance l'animation de la Fabrik assurée par l'Uriopss.

#### PERSPECTIVES 2023

La crise sanitaire passée, la Fabrik à Projets cherche aujourd'hui à pouvoir reprendre ses travaux approfondis lors de rencontres thématiques. Ainsi, deux temps forts seront mis en œuvre en 2023 :

- Sur la politique de la ville et ses opportunités et défis en tant qu'espace d'émergence citoyenne - en lien étroit avec la CALL
- Des rencontres territoriales sur la prévention précoce et la petite enfance.

#### Lien avec Mine d'Infos

Toujours dans le but de contribuer au développement social et citoyen du territoire, la Fabrik à Projets s'associera à partir de 2023 à la plateforme en ligne Mine d'Infos propulsée par la Maison de l'Emploi de Lens-Hénin qui recense de manière accessible l'ensemble des services d'accès aux droits pour les habitants du territoire. Un onglet dédié à la Fabrik à Projets sera prochainement créé sur le site pour que cette dernière soit encore mieux identifiée comme un lieu de rencontre et d'opportunités pour les professionnels et personnes accompagnées.





### LE NOUVEAU GUIDE PROFESSIONNEL DE L'AIDE À DOMICILE FAMILLE EN PROTECTION DE L'ENFANCE : QUELLE PLACE, ARTICULATION ET MODALITÉS DE COOPÉRATION ?

**LE SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE FAMILLE CONNAÎT DES ÉVOLUTIONS MAJEURES RENFORÇANT LE RÔLE DES ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE. LE DEUXIÈME TRIMESTRE 2021 MARQUAIT LE DÉBUT D'UNE RÉFLEXION COMMUNE ENTRE L'URIOPSS HAUTS-DE-FRANCE ET SES ADHÉRENTS, L'URAFAD ET LA FNAAFP/CSF AFIN DE RÉPONDRE AUX ENJEUX DU SECTEUR À L'AUNE DE LA GÉNÉRALISATION DES CPOM POUR L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS ASSOCIATIVES DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL. EN PARTENARIAT AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS, LE SECTEUR EJF DE L'URIOPSS A CONSTITUÉ UN GROUPE DE TRAVAIL COMPOSÉ DE PROFESSIONNELS DE TERRAIN POUR TENTER DE DÉFINIR LE RÔLE DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE FAMILLES (SAADF) TEL QU'IL S'EXERCE AUJOURD'HUI EN PROTECTION DE L'ENFANCE ET POUR ABOUTIR À LA FORMALISATION D'UN GUIDE PROFESSIONNEL EN FIN D'ANNÉE 2022.**

Dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant, nous sommes convaincus qu'une vraie complémentarité des actions d'intervention auprès des familles et des enfants en situation de vulnérabilité permet une meilleure prise en compte de leurs besoins, un meilleur suivi et un meilleur accompagnement. Le métier de technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) y contribue !

Cette dernière décennie, l'évolution juridique, sociétale, sociologique, économique de notre pays est venue impacter le champ de la protection de l'enfance et ses différents modes opératoires dont les interventions à domicile.

Dans ce contexte, il est important de réaffirmer que ces interventions sont indispensables à l'exercice de la prévention et de la protection de l'enfance, un champ ancré dans un paysage complexe et riche de ses multiples actions.

Le cap de notre action est inédit sur le plan national et territorial puisqu'aucun guide professionnel jusqu'à ce jour ne permettait d'appréhender le secteur de l'aide à domicile famille en Protection de l'enfance. L'année

2022 s'est donc concentrée sur la formalisation du livrable à partir des réflexions soulevées en 2021.

Le guide professionnel « L'AIDE À DOMICILE FAMILLE EN PROTECTION DE L'ENFANCE : QUELLE PLACE, ARTICULATION ET MODALITÉS DE COOPÉRATION ? », formalisé en un document de communication et pensé comme un outil pratique, permet de :

- Construire et porter plus fortement une définition partagée du SAADF en protection de l'enfance avec pour objectif de défendre une véritable cohérence globale dans le parcours de chaque personne accompagnée en réponse à une meilleure effectivité des droits de l'enfant et des familles ;

- Porter des préconisations concrètes formulées pour améliorer la qualité des interventions au domicile des familles mais aussi pour favoriser les complémentarités, les articulations et leur explicitation auprès de l'ensemble des acteurs de la Protection de l'Enfance, des familles et du grand public ;

- Porter une vision commune des CPOM SAADF en Protection de l'enfance par l'emploi d'un dialogue de co-construction entre l'Uriopss, les acteurs du SAADF et l'autorité de tarification ;

Plus que jamais, il s'agit pour l'Uriopss de penser la place de l'aide à domicile famille en Protection de l'enfance afin de répondre plus fortement aux enjeux de contractualisation et au-delà, de répondre aux défis qui s'imposent aux SAADF : la santé, la prévention, les parentalités et le handicap, la reconnaissance du métier de TISF, la formation des professionnels, la lisibilité du secteur...





## CLUB FINANCES

Dans un contexte de professionnalisation du secteur associatif et d'évolution des pratiques stratégiques des pouvoirs publics, les associations entrent dans une gestion de plus en plus régulée et doivent réadapter leur fonction gestion/finances.

Le 23 mai 2022, l'Uriopss a lancé son Club Finances avec la volonté de permettre une dynamique entre pairs tous secteurs confondus (médico-social, social et sanitaire). Le Club Finances est un lieu d'échanges et d'interconnaissances ayant trait aux sujets financiers, budgétaires, stratégiques et organisationnels.

Au préalable de cette réunion de lancement, un questionnaire avait été envoyé aux adhérents afin de recenser leurs besoins et sujets. Trois sujets sont ressortis :

- Collaboration & communication : comment associer ses collaborateurs et communiquer efficacement selon ses interlocuteurs ?
- Stratégie d'activité : comment travailler de manière efficiente en lien avec les enjeux d'organisation interne et de politiques sociales ?
- Structuration de l'activité : comment la fonction finances peut-elle améliorer ses processus et savoir-faire sur son domaine de compétences ?



|                                  |                                                                                     |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Collaboration & communication | 1.1 Adapter la transmission d'informations en fonction de la cible visée            |
|                                  | 1.2 Implication des équipes opérationnelles dans la gestion financière & budgétaire |
|                                  | 1.3 Coopération entre les structures                                                |
|                                  | 1.4 Centre de Gestion Mutualisé                                                     |
| 2. Stratégie d'activité          | 2.1 Structuration des analytiques                                                   |
|                                  | 2.2 Transformation de l'offre                                                       |
|                                  | 2.3 Dématérialisation de la fonction finances                                       |
|                                  | 2.4 Recherche de diversification des financements                                   |
| 3. Structuration de l'activité   | 3.1 EPRD / CPOM : REX Anticipation & démarche de contractualisation                 |
|                                  | 3.2 Organisation de l'activité du DAF en multi-activités                            |
|                                  | 3.3 Contrôle interne, procédures                                                    |
|                                  | 3.4 Questions comptables & frais de siège                                           |

rer ses processus et savoir-faire sur son domaine de compétences ?

**LORS DE LA RÉUNION DU 23 MAI, LE SUJET PRIORITAIRE RETENU A ÉTÉ CELUI DE LA DIVERSIFICATION DES FINANCEMENTS ET DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES.**

3 Clubs Finances se sont tenus en 2022 :

- En partenariat avec le Club Stratégies Immobilières, NOVO LOCO a pu évoquer les enjeux autour des stratégies financières et foncières au service du développement immobilier associatif.
- La CRESS Hauts-de-France, partenaire de l'Uriopss, a abordé la diversification des financements par les fonds privés, fondations et mécénat.
- L'APF Handicap a pu présenter le Centre de Gestion Mutualisée en Hauts-de-France
- L'UNADERE a participé pour partager les réflexions autour de l'inflation (énergie, achats, services...).

En 2023, les réunions du Club Finances se poursuivent, notamment sur la thématique d'optimisation des ressources, avec sur le premier trimestre, une intervention de GD Finances sur « *comment obtenir des ressources financières supplémentaires de ses excédents de trésorerie ?* ».



### ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF CPOM ACCUEIL HÉBERGEMENT INSERTION

L'instruction du 31 août 2021, relative à la campagne budgétaire 2021 des CHRS, a reporté l'échéance de signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) au 31 décembre 2024.

Le CPOM est, par définition, un document unique de contractualisation entre une association gestionnaire et son/ses autorité(s) de tutelle et de contrôle / financeur.

Dans le secteur AHI, il s'agit de :

- Mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des personnes accueillies ;
- Avoir une logique décloisonnée d'activités multiples et complémentaires, de parcours et de partenariats renforcés ;
- Disposer d'outils de déclinaison opérationnelle des objectifs PDAL-HPH
- Entrer dans une démarche d'amélioration continue de la qualité (recommandations HAS)
- Rendre les organisations efficientes

Les deux axes stratégiques poursuivis dans cette démarche sont de favoriser l'accès rapide à un logement ordinaire ou adapté et d'adapter l'offre en fonction de l'évolution des besoins des territoires et des personnes accueillies.

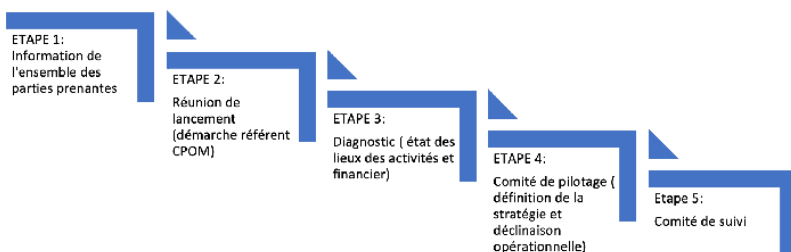
Dans cette perspective, les adhérents se questionnent sur les stratégies d'offre, expriment des besoins d'appui à la définition des objectifs, de mesure d'impacts financiers et d'apport d'outils de cadrage.

Pour répondre à ces demandes, l'URIOPSS propose un accompagnement collectif pour ses adhérents au travers des 5 étapes clefs du CPOM (cf. schéma 1) en s'appuyant sur le retour d'expériences d'associations du secteur médico-social et du secteur AHI ayant déjà engagé une contractualisation pluriannuelle.

Les deux premiers ateliers se sont déroulés en novembre et décembre 2022. Les apports théoriques fournis par l'URIOPSS ont été complétés par Habitat Insertion et l'AHNAC.

Les prémices de la démarche CPOM (cf. schéma 2) tels que le cadrage de la démarche, le diagnostic partagé ou encore la déclinaison des orientations stratégiques et objectifs opérationnels ont été abordés. Les participants ont pu bénéficier des conseils et préconisations sur le suivi opérationnel à mener, les points d'alerte relatifs aux différentes étapes, ainsi que d'un éclairage sur l'apport du CPOM dans les associations, la définition d'indicateurs pertinents pour l'évaluation, etc.

La démarche permet de garantir un accompagnement collectif au plus près de l'avancement de la contractualisation. Elle se veut partenariale et concertée au plus près du terrain.



#### GRUPE DE TRAVAIL 1 - 17/11/2022, de 10h à 12h

##### Cadrer la démarche & établir le diagnostic

Appréhender votre situation organisationnelle, financière afin de définir une vision partagée des forces et des axes d'amélioration



#### GRUPE DE TRAVAIL 2 - 08/12/2022, de 10h à 12h

##### Définir une stratégie d'activité

Faciliter vos orientations stratégiques et vos objectifs opérationnels à partir du diagnostic partagé établi



#### GRUPE DE TRAVAIL 3 - 2023

##### Négocier et signer le contrat

Fournir les clefs pour aboutir à une négociation et un dialogue de gestion raisonnés avec votre financeur



#### GRUPE DE TRAVAIL 4 2023

##### Mettre en oeuvre et suivre le contrat

Apporter des outils de cadrage pour optimiser le suivi de vos contrats



#### COMITE DE SUIVI 2023

##### Mettre en oeuvre et suivre le contrat

Apporter des outils de cadrage pour optimiser le suivi de vos contrats



La dynamique se poursuit en 2023 par la mise en place d'un comité de suivi permettant de suivre et d'échanger autour de l'avancée des CPOM de chaque association.



## L'HABITAT INCLUSIF : CONVENTION AVEC L'URH ET NOVO LOCO, CONSORTIUM HI

LA TRANSFORMATION ET LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE CONSTITUENT DES GRANDS DÉFIS POUR LE SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL. L'ENJEU EST DE GARANTIR À CHAQUE PERSONNE UN ACCOMPAGNEMENT SOUPLE, MODULAIRE ET CONSTRUIT AU REGARD DE SES ATTENTES ET DE SÉCURISER LES PARCOURS, QUEL QUE SOIT LE LIEU DE VIE CHOISI. L'HABITAT INCLUSIF EST L'UN DES LEVIERS DE LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DANS CETTE LOGIQUE DE PARCOURS :

L'URIOPSS accompagne ses adhérents dans cette dynamique sur différents versants :

- La mise en place d'une journée de réflexion avec les bailleurs sociaux en novembre 2022 dans le cadre de la convention de partenariat URIOPSS -URH<sup>1</sup> signée en 2021. L'objectif était double : définir un langage commun sur la notion d'habitat inclusif et présenter des dispositifs issus de collaboration entre organismes gestionnaires et bailleurs. La réussite de cette journée a renforcé la volonté de poursuivre les travaux par la mise en place d'une nouvelle journée de réflexion en 2023.
- La mise en place d'un partenariat avec la foncière solidaire Novo Loco. Ce nouvel acteur a pour objectif de faire le lien entre les associations médico-sociales, non spécialisées dans les opérations immobilières, et les collectivités qui disposent d'un patrimoine immobilier parfois non exploité. Novo Loco permet ainsi de faire émerger des projets d'Habitat Inclusif innovants. Les acteurs médico-sociaux peuvent solliciter son expertise pour réhabiliter des logements à visée d'habitat inclusif et répondre ainsi aux besoins du plus grand nombre de personnes en situation de handicap.

- La co-animation par l'URIOPSS et APF France Handicap du «Consortium HI». Réunissant différents acteurs du département du Nord, ce groupe a pour ambition de définir un cadre commun à l'inclusion par l'habitat et de partager les pratiques pour répondre aux besoins sur les territoires du département. Ce travail a abouti à la signature d'une charte entre les différents partenaires en juin 2022 et à la définition des perspectives du groupe. Les acteurs se réunissent 3 à 4 fois dans l'année pour travailler autour de la mesure d'impact social, de la dimension ressources ainsi que sur des approches d'étude et de recherche. Deux nouveaux organismes gestionnaires ont intégré ce groupe fin 2022, permettant ainsi d'enrichir le partage de connaissance.

Votre contact : Elodie DELOZIERE



<sup>1</sup> Union Régionale pour l'Habitat



## RESTITUTIONS DES RÉSULTATS ÉVALUATION IMPACT HABITAT INCLUSIF CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

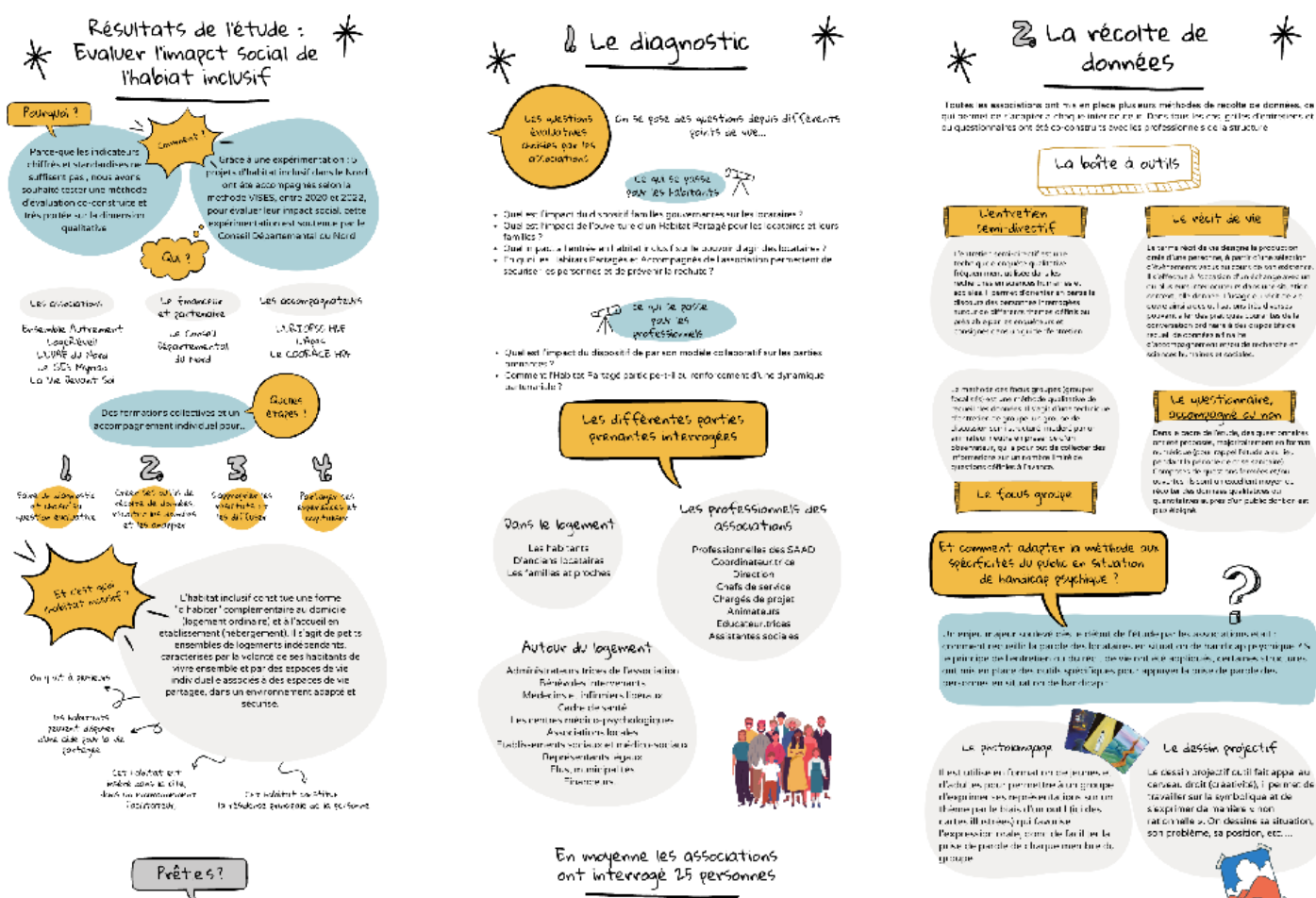
En 2020, l'Uriopss et le Conseil Départemental du Nord, en partenariat avec l'Apes et le Coorace, ont lancé une expérimentation autour de l'évaluation d'impact social de dispositifs d'habitat inclusif. S'appuyant sur l'expérience de la méthode VISES déployée entre 2016 et 2020, les partenaires ont proposé une méthode d'évaluation alternant des temps de formation collectifs et des temps d'accompagnement individuels. Le dispositif VISES a en effet la particularité de proposer une approche :

- Co-construite avec toutes les parties prenantes
- Itérative et « sur-mesure » par projet
- Axée sur la dimension qualitative
- Visant l'amélioration continue de la structure

Pendant 1 an, 4 associations et 1 GEM adhérents de l'Uriopss ont été accompagnés pour travailler sur l'évaluation de l'impact social de leur propre projet.

Le 18 novembre 2022, les acteurs concernés ont restitué leurs résultats lors d'un événement proposé par le Conseil Départemental du Nord « Habitat Inclusif : Contexte de développement et enjeux de la consolidation de l'offre ».

Que retenir ?





## CARSAT : L'ENGAGEMENT DES PERSONNES RETRAITÉES EN HAUTS-DE-FRANCE

Depuis 2020, l'Uriopss Hauts-de-France travaille en partenariat avec la Carsat Hauts-de-France autour de l'engagement des retraités en région.

Après la réalisation de deux études, l'une statistique et l'autre sociologique pour mieux cerner les freins et leviers de l'engagement en région, 2022 a été l'année du passage à l'action avec le précieux appui de partenaires sur le territoire.

Le 28 avril 2022 a eu lieu un Workshop dans les locaux de Sciences Po Lille, avec l'ambition d'échanger avec des personnes retraitées, acteurs associatifs ou de la société civile, du monde institutionnel ou de la recherche pour coconstruire des actions concrètes visant à soutenir et développer cet engagement en région. L'évènement a rassemblé plus de 60 participants qui ont pu contribuer à la construction du plan d'action sur 4 axes clés par le biais d'ateliers :

- Le moment du départ à la retraite
- Favoriser le premier pas dans l'engagement
- S'épanouir dans son engagement bénévole
- Au-delà de l'engagement associatif (l'engagement plus informel).

Suite à ces préliminaires, un plan d'action en 7 étapes et 3 axes a été proposé pour être mené avec les acteurs et partenaires du territoire avant mars 2023 :

1. Accompagner la transition du passage à la retraite
2. Mieux donner à voir les possibilités d'engagement après la retraite
3. Fluidifier le parcours de la personne engagée

Les deux premières actions ont été menées courant 2022, avec en 1er lieu la construction d'une page internet dédiée pour mieux orienter les personnes retraitées qui souhaitent s'engager, ou les personnes déjà engagées qui souhaitent renforcer leur engagement. Cette page est assortie de vidéos témoignages réalisées par le service communica-

tion de l'Uriopss dans le cadre du [projet](#)

Le 5 décembre 2022 a eu lieu dans 5 villes de la région un évènement d'information et d'orientation à destination des personnes retraitées qui souhaitent s'engager. Ces évènements ont été co-construits sur chaque territoire avec la Maison des Associations. Plus de 500 personnes ont été mobilisées entre Boulogne-sur-Mer, Tourcoing, Amiens, Soissons et Beauvais. La journée a été ponctuée de rencontres, témoignages et échanges grâce à la mobilisation d'une grande diversité d'acteurs du monde associatif venus à la rencontre des personnes retraitées pour les aider à « Sauter le pas ». Pour ajouter à la dimension régionale de cet évènement, un multiplex a été organisé pour retransmettre l'évènement sur les 5 sites à la fois et créer de l'émulation et davantage d'échanges.

Les actions se poursuivront en 2023 avec notamment la programmation de 2 webinaires, d'un évènement à Roubaix, la création d'une infographie et d'un outil d'orientation en ligne.

**Carsat** Retraite & Santé  
au travail  
Hauts-de-France

[Le replay du webinaire de restitution des études](#)  
[/ Le support de la restitution](#)  
L'étude quantitative de l'ORVA (+ de 13 000 répondants) : [Étude complète](#) / [synthèse de 4 pages](#) / [synthèse graphique](#)  
L'étude qualitative de l'Université de Lille : [Étude complète](#) / [synthèse de 4 pages](#) / [synthèse graphique](#)



### SOUTENIR LE POUVOIR D'AGIR DES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE

La loi sur le handicap du 11 février 2005 reconnaît explicitement pour la première fois la spécificité des handicaps psychiques et cognitifs, et crée un nouveau dispositif adressé aux personnes souffrant de tout type de handicap. Ce nouveau dispositif porte le nom de Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM). Son objectif est l'amélioration des conditions de vie de ces personnes.

L'Uriopss au cœur des synergies territoriales pour tisser des liens et soutenir le pouvoir d'agir des GEM.

Le foisonnement des acteurs et des dispositifs, la complexité des articulations entre social, médico-social et sanitaire ainsi que les enjeux de participation et de pouvoir d'agir au sein des GEM, ont conduit l'URIOPSS, à la lumière de son projet associatif et de ses missions d'expertise, d'animation et de développement, à mettre en place une stratégie pour soutenir ses adhérents atypiques.

Parole d'adhérent « le partenariat – le liant », Séverine LEROY, coordinatrice du GEM Le Bel Envol

« L'Uriopss, par son engagement et son investissement sur les territoires, est facilitatrice de liens précieux qui nous permettent de découvrir et de créer de nouveaux partenariats. L'Uriopss nous offre également la possibilité de nous faire connaître par l'intermédiaire des connexions que le chargé de développement peut faire lors des réunions de travail menées sur le territoire. Pour illustrer, l'Uriopss a réalisé une fiche action retenue dans le cadre du PTSM<sup>1</sup> Littoral, qui donne de la visibilité aux GEM du

<sup>1</sup> PTSM : projet territorial de santé mentale

Littoral et nous invite à réfléchir à la mise en place d'un interGEM sur le territoire. La mobilisation du chargé de développement à nos côtés, contribue à la coordination et à la planification de nos travaux dans une dynamique constructive. Les coordinateurs ont besoin sur le territoire de temps d'échanges de pratique et d'expérience, l'Uriopss nous « offre » une légitimité dans cette demande »

Parole d'adhérent « formation-action sur le projet associatif avec et pour les adhérents », Anne GRAVE, coordinatrice du GEM l'Étincelle d'Opale

« L'accompagnement des GEM du Littoral sur l'écriture des projets associatifs avec les adhérents a été une formation-action importante pour les acteurs du GEM. Les textes, coécrits par chacun des acteurs, sont ainsi des références au quotidien pour le développement des activités des GEM en cohérence avec les valeurs et les objectifs du projet. L'écriture des statuts, en lien avec le service juridique de l'Uriopss a aussi permis aux adhérents de se sentir rassurés sur les plans plus techniques liés aux statuts associatifs. La pédagogie, l'adaptation des supports de travail en fonction de la composition du groupe, les allers-retours avec les coordinateurs salariés ont facilité la participation active et ont permis un travail d'écriture de qualité »

En 2023, l'Uriopss poursuivra son action d'étagage en faveur du pouvoir d'agir des GEM.





## LANCEMENT DU CENTRE RESSOURCE RÉGIONAL INTIMAGIR AVEC ET POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

(Vie intime, affective, sexuelle, parentalité et lutte contre les violences)

Au second semestre 2019, à l'issue du Grenelle des violences conjugales, le Gouvernement a annoncé 46 mesures dont 3 plus particulièrement pour les personnes en situation de handicap :

- Mesure 28 : déployer dans chaque région un centre ressource pour accompagner les personnes en situation de handicap dans leur vie intime et sexuelle, et leur parentalité
- Mesure 29 : rappeler, à l'ensemble des établissements et services médico sociaux, la nécessité du respect du droit à l'intimité, la vie amoureuse et les droits sexuels et reproductifs des personnes en situation de handicap, et lutter contre les violences dont elles peuvent faire l'objet<sup>1</sup>
- Mesure 30 : lancer une formation en ligne certifiante pour les professionnels qui interviennent notamment dans les établissements et services médico-sociaux.

La publication en octobre 2020 du cahier des charges relatif à la mise en place des centres ressources, a amené les acteurs de chaque région à se projeter et à faire des propositions. Dans les Hauts-de-France, le choix a été fait d'une réponse collec-

tive portée par le CREAI, IRTS, Planning familial, UNAPEI et URIOPSS. Ils ont été rejoints, dès la conception, par un groupe d'associations animé par l'APF France Handicap. Le projet présenté reposait sur une mise en action des principes d'inclusion, d'empowerment et d'accès aux droits des personnes en situation de handicap, ancrés dans le droit international et les politiques publiques françaises.

Lancé officiellement en mai 2022 par l'ARS, le centre ressource a fait l'objet d'un travail de préfiguration préalable à la mise en place d'actions.

Intimagir Hauts-de-France défend avant tout l'accès, pour tous et sans violence, à une vie affective et sexuelle et à une parentalité épanouie. Les notions de consentement, de plaisir, de santé sexuelle, de prévention des risques, de genre, d'identité, d'orientations sexuelles... peuvent y être abordées sans jugement. Il s'agit d'un espace d'information, d'orientation et d'action dont le but est aussi de rendre visibles et accessibles les ressources disponibles localement. Mettre en évidence les manques et orchestrer la ou les réponses à trouver font également partie de ses missions. Une synergie avec les centres ressource des autres régions est recherchée pour éviter les écueils et s'inspirer des réussites.



<sup>1</sup> Circulaire DGCS/SD3B/2021/147 du 5 juillet 2021



## COMITÉ LOCAL DU TRAVAIL SOCIAL ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU NORD

En 2022, le Comité Local du Travail Social et du Développement Social du département du Nord (CLTSDS), a poursuivi ses travaux. La Commission 1 sur le développement du pouvoir d'agir et l'autodétermination, est coanimée par le Conseil Départemental du Nord, l'IRTS et l'Uriopss Hauts-de-France.

Deux autres commissions sont consacrées au numérique et à l'éthique du travail social.

Les CLTSDS doivent permettre de renouveler la gouvernance territoriale du travail social, développer une animation territoriale et conduire une réflexion stratégique et opérationnelle autour du travail social et du développement social.

Une vision partagée autour de ce qui est attendu du travail social doit permettre de sortir des logiques de « guichet » et de développer la complémentarité des actions au service des habitants d'un territoire, dans une logique de développement social.

L'objectif de la Commission est de mettre en exergue des expériences significatives en matière de participation, de développement du pouvoir d'agir et d'autodétermination des personnes, de façon transsectorielle (insertion, handicap, addictologie, protection de l'enfance, médiation culturelle...). Elle fonctionne en plénière et en format restreint pour favoriser la continuité des travaux et l'essaimage à des cercles plus larges (étudiants d'écoles de travail social, personnes concernées, acteurs du travail social dans son acception la plus large).

En 2022, la Commission a souligné que les expériences en matière de pouvoir d'agir et d'autodétermination, touchent tout autant les personnes concernées que les travailleurs sociaux. Cette réciprocité au sein des processus de développement du pouvoir d'agir, caractérise toujours les expériences de réussite. Elle implique, dans les structures et établissements, des formes de management nouvelles et participatives, qui permettent un autre type de relationnel avec les personnes accompagnées, empreint de confiance et de réciprocité.

Les travaux ont fait l'objet d'un livrable récapitulatif comprenant des liens vidéo qui permettent l'appréhension de chaque notion évoquée, en exemplifiant les thématiques abordées par des extraits de propos tenus par les personnes auditées dans le cadre des échanges et des débats tenus au sein de la Commission 1.

Le 14 octobre, le livrable a été présenté aux 130 participants de la journée de restitution des travaux de la Commission à l'IRTS de Lille. A cette occasion, M. Denis Piveteau, conseiller d'Etat et auteur du rapport sur les métiers de l'accompagnement social et du médico-social intitulé : « Experts, acteurs, ensemble pour une société qui change », grand témoin de la journée, a fait part de ses réflexions et des multiples résonances existantes entre son rapport et les travaux du CLTSDS 59.

2023 constituera une nouvelle étape pour les travaux du CLTSDS 59 et permettra une large diffusion des travaux.



## ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL GT 14 STRATÉGIE PAUVRETÉ

Dans le cadre de la Stratégie Pauvreté de l'Etat et sous l'autorité du Commissaire à la Stratégie M. Dumoulin, le groupe de Travail 14 (GT14) dédié à la participation, est animé par la Fédération des Centres Sociaux des Pays Picards, le Comité régional des Personnes accompagnées et accueillies (CRPA) et l'Uriopss Hauts-de-France.

L'objectif est de créer « un choc de la participation » qui permette aux personnes accompagnées de s'exprimer et de faire valoir leurs perceptions des dispositifs sociaux, de questionner et d'émettre des propositions quant à la nature de l'accompagnement social dont elles font l'objet.

Dans le prolongement de 2021, le GT 14 s'est réuni hebdomadairement et s'est appuyé sur l'association « Participation et Fraternité » pour poursuivre son action sur la région avec un triple objectif :

1. enrichir systématiquement et concrètement les réflexions autour de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté et les actions mises en œuvre par l'apport de l'expérience et de la pensée des personnes en situation de précarité
2. réfléchir à comment les impliquer dans les instances de décision et de conduite des actions
3. ouvrir une réflexion sur leur place et leur prise en compte dans les politiques publiques et les institutions qui les accueillent.

La méthodologie retenue est le développement de GREPA ([Groupes Réfléchir, Proposer et Agir](#)). Ces groupes d'échanges citoyens rattachés à différentes structures, accueillent le public visé sur le territoire régional et les mobilisent au gré des initiatives participatives du calendrier de la stratégie. Le maillage régional des GREPA repose sur le réseau développé par Participation et Fraternité à partir des expériences professionnelles antérieures des salariés. Il s'enrichit au fur et à mesure de la mise en place des GREPA.

La spécificité de l'action est de susciter et d'accompagner la participation à travers notamment des « rencontres improbables » entre les personnes accompagnées, les techniciens et les décideurs des dispositifs d'accompagnement social. Leurs réflexions et leurs prises de parole permettent une co-construction dans l'échange.

Les actions développées en 2022 :

1. AAP 2022 « Parents solos » avec la DRDFE :
  - a. écriture de l'AAP à partir d'un temps de réflexion citoyenne avec les porteurs de projet et les mamans solos lauréates en 2021
  - b. instruction et sélection des dossiers par un groupe ressources de parents solos concernés par des situations de pauvreté
  - c. rencontre entre lauréats de l'AAP 2021, le 7 mars 2022 à Arras
2. AMI Lutte contre l'illectronisme et l'illettrisme avec les Assembleurs et l'ANLCLI :
  - a. instruction des dossiers par un Groupe Ressources constitué de personnes prenant part à des ateliers d'inclusion numérique
  - b. accompagnement individualisé à la participation des usagers dans certaines structures candidates et lauréates
  - c. contribution au développement du caractère inclusif des projets
3. Démarche de transformation du parc AHI, en lien avec le CRPA et la Fondation Abbé Pierre, tentative de création d'un Groupe Ressources (issu de différentes structures sur le territoire) mobilisable pour la déclinaison de la transformation du parc. Intervention en soutien au CRPA pour la prise de parole publique
4. Soutien à l'ANDES pour l'AAP « Epicerie mixte » afin d'accompagner les épiceries lauréates à la mise en œuvre de la mixité de manière participative avec les clients et les bénévoles
5. Entretien de la dynamique réflexive des GREPA et GR dans la durée, avec pour conséquence une participation qui permet aux personnes concernées de trouver des capacités à sortir de leurs situations, jusqu'à parfois retrouver le chemin de la formation et de l'emploi
6. Mise à jour et promotion du site internet des GREPA, pour promouvoir et diffuser la culture de la participation. Rédaction d'articles par les membres du GR à partir des expériences de participation vécues.

En novembre 2022, le GT 14 a pris attache avec la nouvelle Commissaire à la Stratégie Pauvreté auprès du Préfet de Région, Mme Charrière pour évoquer la continuité des actions mises en place.



## PROTECTION DE L'ENFANCE : RECUEIL DE LA PAROLE DE L'ENFANT/ PARENT(S) – POUR UN PLUS GRAND POUVOIR D'AGIR – UNE CITOYENNETE

### De quoi parle-t-on ?

Dans son rapport de 2020 « *Prendre en compte la parole de l'enfant : un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte* », Claire HEDON, défenseur des droits, rappelle que « *le droit de l'enfant à participer aux décisions le concernant conditionne l'effectivité de bien d'autres de ses droits. Chaque fois que son expression est recherchée et sa parole écoutée, l'enfant est mieux protégé contre toute forme de violences* ». Des initiatives voient le jour par l'installation, dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux, de conseils de vie sociales (CVS), de groupes d'expression ou de tout autre forme pour favoriser l'émergence d'une parole et d'une participation des personnes accompagnées. Ces outils de participation à la vie des établissements et, plus largement à la vie citoyenne, apparaissent aujourd'hui encore inégalement mis en œuvre. Est-ce pour autant que le recueil de la parole ne s'exerce pas dans les actions quotidiennes ? A partir de cette philosophie d'action et de cette forte interrogation, l'Uriopss Hauts-de-France a poursuivi en 2022 sa dynamique novatrice engagée depuis 2021. Pour le secteur EJF de l'Uriopss, parler de la parole de l'enfant et de la famille comme élément anticipateur pour leur plus grand pouvoir d'agir, c'est également parler de la parole des professionnels !

Les travaux de 2022 se sont concentrés sur une analyse observationnelle des pratiques professionnelles à partir d'un cadre méthodologique structurant et d'un design social propre à l'émergence de nouvelles pratiques et d'espaces favorables à la co-construction.

Cela s'est traduit par :

- l'organisation de 4 temps de rencontres/formation autour d'un croisement des savoirs théo-

riques, pratiques et expérientiels avec la participation de plus de 50 professionnels des adhérents du secteur EJF de l'Uriopss participant au groupe pilote ;

- 2 rencontres se sont poursuivies en septembre 2022 pour coconstruire avec les professionnels des programmes participatifs autour du jeu, du culinaire, des ateliers créatifs à destination des parents et des enfants suivis en protection de l'enfance. A partir des nouvelles connaissances autour des neurosciences affectives et sociales, le but a été de favoriser l'émergence d'une parole et les conditions de la rencontre ;
- la réalisation des 5 programmes de participation en novembre 2022 chez les adhérents de l'Uriopss membres du groupe pilote de la démarche
- l'organisation d'un dialogue inter associatif en novembre 2022 à partir de la restitution des résultats observés durant le premier semestre 2022 (acteurs du placement et du milieu ouvert) pour aller plus loin dans la démarche et pour bâtir une culture commune de la participation (60 participants présents), a permis l'organisation d'une journée d'étude le 24 janvier 2023 avec 170 participants venant du territoire Hauts-de-France.

Dans ce long processus à l'œuvre et dans un contexte de politiques publiques continuellement en mouvance où l'utilité sociale, le développement personnel et la cohérence éthique sont fortement réinterrogés, ces travaux novateurs ont permis de tendre vers une culture commune de la participation et du pouvoir d'agir. Ils ont su démontrer toute l'importance de relibérer des temps d'espaces, de rencontres, de formations croisées et de penser de nouveaux outils...

Ce projet a vu le jour et se poursuit grâce à la participation/mobilisation concrète de l'AGSS du Nord, de Traits d'Union, de l'ADAE62, de l'APSN, des Apprentis d'Auteuil et du CRFPE.



## PRINT : POLE RESSOURCE INCLUSION NUMÉRIQUE POUR TOUS

### Le projet :

Dans la région Hauts-de-France, ce sont 800 000 personnes qui se trouvent en situation d'illectronisme.

À l'issue de la crise COVID l'Uriopss a fait le constat d'un renforcement de l'inégalité face au numérique jusque dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le projet PRINT a ainsi germé avec pour ambition de s'appuyer sur les innovations, les usages et outils numériques pour :

- Lutter contre l'illectronisme et l'isolement
- Favoriser l'accès aux droits
- Favoriser la participation et l'auto-détermination.

De façon concrète il s'agissait de :

- Recenser les actions portées par les acteurs associatifs de l'accompagnement des personnes vulnérables pour alimenter les cartographies existantes
- Aider à la recherche de matériels, d'équipements, de financements, voire permettre du mécénat de compétences
- Apporter une ingénierie à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs territoriaux
- Déployer des actions au sein des établissements et services par des actions de formation et d'accompagnement pour les usagers, les professionnels et les bénévoles
- Développer une plateforme collaborative permettant de centraliser les informations (veilles juridiques, actualités, forum de discussions...).

Le projet PRINT a pu être développé grâce au financement sur les fonds FEDER REACT EU à hauteur de 80% et un financement sur fonds propre de l'URIOPSS de 20%.

### Les actions menées

#### La formation à destination des professionnels :

- 5 formations et 2 webinaires menés à la mi-décembre
- 83 personnes formées en 2022 (webinaires inclus)
- 10 formations programmées pour 2023
- 17 formations et webinaires à programmer pour 2023.

#### Les ateliers numériques à destination des usagers avec trois modalités d'action :

- Ateliers de montée en compétences
- Permanences
- Séances de sensibilisation.

#### Au total ce sont :

- 20 structures mobilisées pour le projet
- 47 ateliers menés
- 100 personnes accompagnées en atelier
- Plus de 70 ateliers déjà programmés pour 2023 avec plus d'une trentaine de structures.

### La plateforme collaborative :

Outil de partage d'information, de veille et d'échange entre pairs, la plateforme se décline en deux volets :

- un site vitrine accessible à tous
- un site accessible uniquement aux adhérents et aux partenaires après validation.

### L'animation territoriale :

Un autre enjeu du projet PRINT est de pouvoir permettre aux acteurs, d'une part, de se connaître, de créer des synergies, de coordonner les actions d'inclusion numérique sur le territoire et, d'autre part, de les informer voire les accompagner au montage de projet.



Cette animation territoriale prend plusieurs formes :

- Réunions « Printemps »
- Accompagnement individuel
- Participation aux temps forts
- Participation aux sélections dans le cadre des appels à projets AMI stratégie pauvreté ou encore AMI relais numérique proposé par Emmaüs Connect.

### L'accompagnement de projet :

Pour un acteur de l'aide à domicile

- Aide à la réponse à l'appel à projets de la DREETS «Solutions de lutte contre l'illectronisme et l'illettrisme»- cofinancement 25 000 pour projet «Numéric'Aid»
- Accompagnement pour la mise en œuvre projet sous forme de retour d'expériences, d'immersions, de mise en réseau.

Pour une association du secteur Accueil Hébergement Insertion

- Aide à la réponse à l'appel à candidature national d'Emmaüs Connect « Relais numériques».

### Perspectives

En 2023 le projet se poursuit avec l'entrée en fonctionnement de la plateforme collaborative mais aussi le déploiement à plus grande échelle des actions de formation et d'ateliers numériques. Un travail d'évaluation de l'impact social du projet, en s'appuyant sur la méthode VISES, sera également mené.

Enfin un travail d'ingénierie sur la suite du projet sera engagé avec comme objectif d'augmenter son impact mais également d'enrichir la réflexion sur les impacts du numérique sur la nature même du travail social.



## ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ACTEURS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX DES HAUTS-DE-FRANCE



### Le Collectif SI social et médico-social Hauts-de-France

Dans la continuité de la création de l'association en septembre 2021, de la mobilisation de financements FEDER (dispositif REACT-EU) et ARS HDF, les membres du Collectif SI social et médico-social se sont mobilisés à plusieurs niveaux en 2022 :

- La mise en œuvre des démarches consécutives à la création de l'association
  - Installation des instances décisionnelles et du règlement intérieur de l'association.
  - Installation des modes de gestion de l'association (choix des prestataires, modalités de gestion du compte bancaire, désignation du Commissaire aux comptes).
  - Pilotage de l'engagement des conventions de financement et des besoins en trésorerie.
  - Mise en œuvre des démarches employeurs et organisation du télétravail.

- La constitution progressive d'une équipe projet dédiée

Différentes campagnes de recrutements ont été menées et dans ce cadre, les membres se sont collectivement mobilisés avec la mise en place d'un jury de présélection (associant la directrice de projet et deux experts SI) et d'un jury de sélection (associant des administrateurs et la directrice de projet).

Face aux difficultés de recrutement, certains profils de postes ont été ajustés et une organisation transitoire a été décidée avec l'augmentation temporaire du temps de travail de la directrice de projet.

En 2022, l'équipe projet s'est progressivement étoffée avec l'intégration de 4 personnes sur des fonctions de chargées de mission transformation numérique (réciproquement sur les territoires Nord-Pas de Calais et de l'Aisne-Somme-Oise), de chefferie de projet et assistance de gestion.

- La mise en œuvre des plans d'actions  
Malgré des postes non pourvus, les actions conventionnées ont été engagées selon les cadres conventionnels.

Il est à noter l'engagement fort de l'équipe qui, dès sa phase d'intégration, a permis notamment d'investir les fonctions d'information - vulgarisation ainsi que d'accompagnement aux projets de coopération dans le cadre de l'appel à projets ESMS Numérique. On retiendra également la concentration des efforts de l'équipe pour embarquer les organismes gestionnaires isolés dans les processus de transformation attendus ce qui traduit le sens du projet porté par le Collectif SI SMS HDF.

- Une représentation du secteur social et médico-social autour des enjeux du numérique en santé qui a pris différentes formes
  - Représentation dans les différentes instances régionales (territoires d'animation numérique et Comité Régional du Numérique en Santé co-présidé par l'ARS et l'assurance maladie).
  - Dépôt d'une contribution sur le volet transformation numérique dans le cadre de la concertation en vue de la révision du Contrat de Plan Régional de Développement des formations et de l'Orientation Professionnelle [CPRDFOP].

Au regard de l'ampleur des enjeux, des priorités fixées par le volet numérique du Ségur de la santé, la structuration juridique du Collectif constituait un vrai défi pour ses membres, à la fois en termes de mobilisation collective mais également de structuration des modes de gestion exigés par les financeurs.

Avec les mouvements au sein de l'équipe et la perspective de renouvellement du projet en 2023, les membres ont réaffirmé lors du dernier Conseil d'administration la pertinence de ce modèle et leur volonté de poursuivre leur engagement.



[www.collectifsims-hdf.net](http://www.collectifsims-hdf.net)



[COLLECTIF SI MS HDF](https://www.linkedin.com/company/collectif-si-ms-hdf)

[contact@collectifsims-hdf.net](mailto:contact@collectifsims-hdf.net)

### PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS

19 réunions d'information et webinaires  
5 dossiers de vulgarisation  
9 projets accompagnés  
7 projets déposés et retenus dans le cadre de l'AAP ESMS Numérique



## CLUB RSO

Face aux défis du changement climatique et aux problématiques qu'ils engendrent, les associations sociales, médico-sociales et sanitaires ont leur rôle à jouer. L'enjeu est aujourd'hui de sensibiliser et d'accompagner la transition dans tous les domaines : bâti, mobilité, approvisionnement et recyclage... Pour répondre aux enjeux et sollicitations de plus en plus nombreuses de ses adhérents, l'URIOPSS Hauts-de-France a investi les questions de développement durable et la RSO<sup>1</sup>. Cette ambition s'inscrit résolument dans les objectifs du développement Durable (ODD) fixés par l'ONU en réponse aux défis mondiaux pour un avenir plus durable à l'horizon 2030

Mais qu'est-ce que la RSO ? Une structure qui pratique la RSO cherche à avoir un impact positif sur la société, à respecter l'environnement tout en étant économiquement viable. Un équilibre que celle-ci va construire avec l'aide de ses différentes parties prenantes. Les organisations qui s'engagent à mettre en place une telle démarche intègrent ces dimensions de façon volontaire et au-delà du cadre légal, en mettant en place de bonnes pratiques (ex: promotion de la diversité au sein des collaborateurs, mise en place d'une démarche de développement durable interne...) voire en s'ouvrant à de nouveaux modèles économiques (ex: location de matériel plutôt que vente, mise en place de partenariats sur la gestion des déchets...).

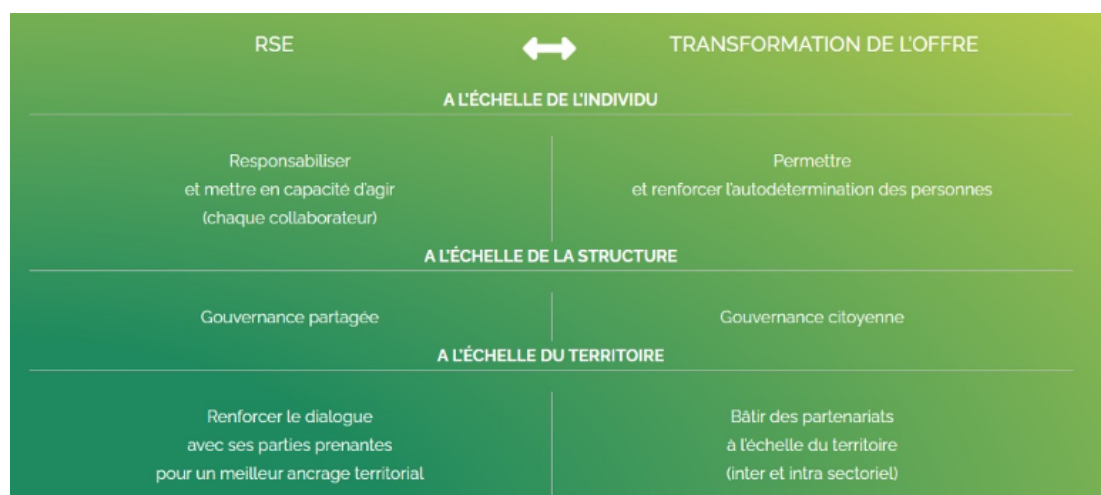
L'ambition du club est de proposer aux adhérents un espace de découverte, d'apport de contenu et d'échanges autour de thématiques très diverses relatives à la RSO. Chaque réunion du club fait intervenir un ou plusieurs experts du sujet pour apporter un éclairage global assorti de repères réglementaires et leviers d'action. Ces interventions sont tou-

jours suivies de temps d'échanges avec l'expert et les adhérents pour aller plus loin. Volet environnemental, social ou économique, les sujets à explorer sont vastes, et dans un premier temps l'Uriopss a fait le choix de proposer des sujets plus axés sur l'axe environnemental de la RSO.

Le club a rassemblé près de 80 adhérents différents entre 2021 et 2022 et s'est réuni autour de thèmes en 2022 :

- « Faire son diagnostic et initier sa démarche RSE » avec l'intervention de Lucile BATAIS, Experte Développement Durable & Logistique à l'ANAP. Deux outils ont notamment été présentés, « Mon Observatoire du Développement Durable » ainsi que le mini-site « Mettre en œuvre une démarche RSE », faisant le lien entre démarche RSE et transformation de l'offre. Ces outils permettent, à partir d'un état des lieux multidimensionnel (économique, environnemental, social, sociétal, gouvernance), d'initier des échanges au sein de la structure et de mettre en place un plan d'action avec des objectifs réalisables, des jalons, le pilotage et les ressources dédiées. Tableau 1 Mini-site ANAP Mettre en œuvre une démarche RSE
- « Les achats responsables » avec l'intervention de Maximilien BECUWE-CARRER, Responsable Animation des Territoires et RSE à l'UNADERE. La question des achats durables est une question complexe qui allie questionnement sur le cycle de vie des produits, les choix d'approvisionnement (local, biologique...), lien avec les fournisseurs, respect des lois et décrets... d'où la nécessité d'engager un dialogue interne sur le sujet pour établir ses propres critères et avancer sur le sujet des achats responsables.

<sup>1</sup> Responsabilité Sociétale des Organisations





## AUTRES SUJETS RSO : TRAVAUX AVEC IRTS, IAE

En complément du Club RSO, l'URIOPSS est engagée dans différentes dynamiques en vue de renforcer les coopérations et les complémentarités entre les acteurs du territoire régional.

En juillet 2022, l'URIOPSS a rejoint une dynamique portée par l'Institut Régional du Travail Social Hauts-de-France, en association avec les APEI de Dunkerque, du Boulonnais, du Calais, de Roubaix-Tourcoing, le CERDD, le GAPAS, l'AFEJI, APF France Handicap, La Sauvegarde du Nord, NEXEM et le CREAL. Ce groupe organise une journée de mobilisation sur le thème « Défi climatique et Travail social » qui mobilisera des acteurs du secteur précurseurs en matière de pratiques visant à la réduction de l'empreinte carbone. Les thématiques sélectionnées pour cette édition sont :

- Les Biais cognitifs : les neurosciences au secours de notre inaction
- La Sobriété, un concept qui s'impose inexorablement
- Objectif 2050 : neutralité carbone ; un nouveau récit est possible

L'évènement a eu lieu le 6 avril 2023 à l'IRTS de Loos.

Depuis septembre 2022, l'URIOPSS accompagne également deux groupes d'étudiants de l'IAE de Lille. 4 étudiants en master RSE (Responsabilité sociétale des entreprises), et 3 étudiants en master GESS (Gestion des Entreprises Sociales et de Santé). Par une entrée « gestion », ces groupes d'étudiants identifient les freins et leviers au passage à l'action en matière de RSE dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Une restitution de ce travail de recherche-action sera programmée en 2023.

**Agir pour le climat**  
Défi climatique et Travail social

**2<sup>ème</sup> Edition**

**Jeudi 06 avril 2023**  
De 8h30 à 16h30  
Accueil petit déjeuner avec : **bioeap**

Inscription en ligne  
Cliquez ou scannez le QR code

Conférences  
Témoignages  
Tables rondes

IRTS - LOOS  
Parc Eurasanté Est  
Rue Ambroise Paré  
59120 LOOS

Avec **Alain Mazaud**, Climatologue - LSCE IPSL,  
**Sandrine Bélier**, Docteur en psychologie cognitive,  
et **Dominique Grandgeorge**, formateur/auteur.

Co-porté par : IRTS, AFEJI, CERDD, NEXEM, Sauvegarde, UI, CREAL, l'anap, MAIF

Co-financé par : Hauts-de-France, République Française

Enfin, depuis 2021, l'URIOPSS participe à la dynamique portée par l'Apes « Groupe ESS amélioration des pratiques environnementales » qui contribue au repérage, à la valorisation et la mise en lien des actions portées en région en lien avec le développement durable.

### Questionnaire sur les pratiques RSO dans le secteur social et médico-social

Bonjour

Nous sommes un groupe de professionnels en alternance au sein d'un Master 2 à l'IAE de Lille qui, dans le cadre d'un projet tutoré encadré par l'URIOPSS, souhaite recueillir vos retours en tant qu'acteur.ice.s du secteur social et médico-social.

Nous étudions la mise en place de démarches de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) au sein des établissements du secteur social et médico-social, et nous nous interrogeons plus particulièrement sur l'identification des freins et les leviers au passage à l'action.

La Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) est l'intégration volontaire par les organisations des préoccupations sociales et environnementales dans le développement de leurs activités. En d'autres termes, les organisations vont chercher à avoir un impact positif sur la société en endossant des préoccupations sociales et environnementales, sans pour autant compromettre leur viabilité économique.

DÉBUT

- **Résolution n°1**

Examen et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 mai 2022  
L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 mai 2022

- **Résolution n°2**

Vote du rapport moral 2022  
L'Assemblée Générale approuve le rapport moral de la Présidente portant sur l'exercice 2022 présenté ce jour

- **Résolution n°3**

Vote du rapport d'activité 2022  
L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité de l'exercice 2022 présenté ce jour

- **Résolution n°4 – approbation des comptes**

Après avoir pris connaissance du rapport financier, des rapports du Commissaire au compte et de la répartition du résultat net de l'exercice clôt au 31/12/2021 de 202 893,79 € réparti de la façon suivante :  
Résultat d'exploitation = 134 980€  
Résultat financier = - 816€  
Résultat exceptionnel = -80 152€  
L'Assemblée Générale approuve dans toutes leurs parties le rapport financier et les comptes annuels pour l'exercice clôt au 31 décembre 2022 et donne quitus au Conseil d'Administration

- **Résolution n°5 – affectation du résultat**

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice de 53 671,50 €  
En conséquence, l'Assemblée générale propose d'affecter le résultat bénéficiaire de 53 671,50 € en report à nouveau, celui-ci passant donc de 1 451 906,29 € à 1 505 577,79 €.

- **Résolution n° 6**

Rapport spécial du Commissaire aux comptes  
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire Aux Comptes sur les conventions réglementées, prend acte de l'absence de convention

- **Résolution n° 7**

L'Assemblée Générale est informée des résultats des élections dans le cadre du renouvellement du tiers sortants, sont élus :

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| • Traits d'Unions      | Brice AMAND        |
| • AVAD de Valenciennes | Donatella CARDUANA |
| • Temps de Vie         | François DEZERT    |
| • Home de l'enfance    | Sébastien DUBOIS   |
| • Accueil et Relais    | Christophe FADDOUL |
| • La Nouvelle Forge    | Odile GUILLARD     |
| • AYLIF                | Didier SYBILLIN    |
| • Aid'Aisne            | Dominique VILLA    |
| • Cazin Perrochaud     | Jean-Marc ZORZI    |



[www.uriopss-hdf.fr](http://www.uriopss-hdf.fr)

